

N° 187 du 8 Décembre 1977

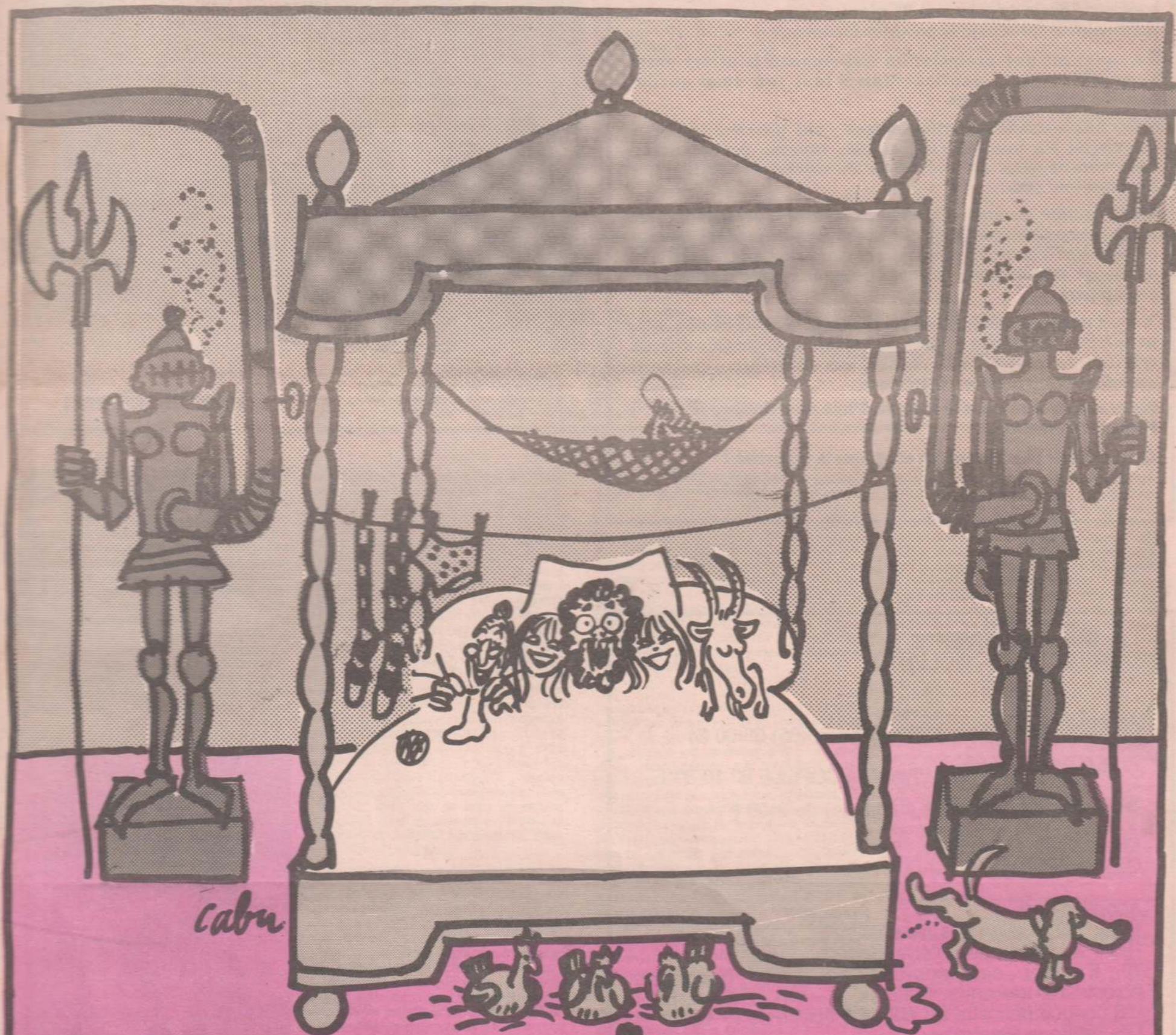
20 pages 5 F.
3,5 F.S. 49 F.B.

La Gueule ouverte



Combat Non-violent

Hebdomadaire d'Ecologie Politique et de Désobéissance Civile



cabu

SQUATTERS



CONNAISSEZ VOS DROITS!

ouverture

En abordant cette semaine la question des squats, nous avons voulu marquer une fois de plus que notre combat est d'abord un combat contre toutes les formes d'oppression. Car qui squate qui ? Ceux qui n'ont d'autre solution que d'occuper les terres non cultivées, leur usine, des logements vides, ou ceux qui s'approprient par un abus légal des moyens toujours plus puissants pour nous réduire à leur système ?

La formule de Proudhon : «La propriété, c'est le vol,» retrouve ici toute son actualité.

On pense aussi à Pascal : «Toutes les occupations des hommes sont pour avoir du bien ; et ils n'ont ni titre pour le posséder justement, ni force pour le posséder sûrement...»

Le squat est une protestation qui emporte a priori notre sympathie et notre soutien. Mais il faut voir aussi quelles peuvent en être les limites.

Vous connaissez le scénario classique : une première équipe se fait éjecter par une autre un peu plus violente, des manifestations caractérielles ou une bande de clochards, suivis d'une «bande» tout court...

De la gentille escouade de scouts soucieux d'occuper somme toute bourgeoisement les lieux aux derniers de la série, chacun est persuadé d'avoir plus de droits et de mérites que les autres et développe tout au long de l'expérience une jolie mentalité de propriétaire.

Y a-t-il moyen d'aller plus loin ? De mener la contestation de la propriété - le mien et le tien, la dépendance, la jalousie, la relation aux autres, aux choses, aux principes - que nous souhaitons rouvrir avec nos lecteurs.

Nous serons ainsi dans la logique d'une non-violence décidée à s'attaquer aux causes.

Qu'y a-t-il de plus violent, en effet, que la propriété ?

Lambert

LA GUEULE OUVERTE COMBAT NON - VIOLENT

Administration : Téléphone : (85) 28 00 24
BP 26
71 800 La Clayette Téléc : ÉCOPOLE 80 16 30 F

SARL Éditions Patratas au capital de 2100 F

Directeur de Publication
Georges Didier

Abonnements :
170 à 250 F selon vos revenus,
180 F minimum pour l'étranger.
75 F pour cas sociaux patentés, chômeurs,
objecteurs, insoumis, taulards.
Par chèque bancaire ou postal à l'ordre de :
Les Éditions Patratas
BP 26
71.800 La Clayette

Changements d'adresse :
joindre la dernière bande et 2 F en timbres.

non aux terroristes nucléaires !



Patrick Viveret

Certains s'attachent à définir une complémentarité entre défense populaire et défense nucléaire. Il y a pourtant des contradictions de logique. La dissuasion avec ses concepts de première frappe et de stratégie anti-cité est une dissuasion terroriste. Prendre par ailleurs, d'autres moyens de défense démontrerait que vous n'êtes pas sûrs de votre dissuasion nucléaire. Le Général Buis indique quand à lui que la France ne construit pas d'abris anti-atomiques parce qu'elle prouverait par là que la défense atomique n'est pas crédible !

-La structure de l'arme nucléaire suppose la personnalisation, la spécialisation et la centralisation, c'est à dire le contraire d'une société autogestionnaire, démocratique, populaire et décentralisée.



Patrick Viveret

-Quand on prétend être défendu par l'arme nucléaire, il est difficile d'expliquer à une population qu'il faut malgré tout se mobili-

quatre milliards d'otages sous la menace



Avancer vers l'autogestion, avancer vers l'écologie, c'est aussi concevoir la défense de la future société. N'en déplaise aux théoriciens du «y'a qu'à» et aux idéalistes rêveurs, il est hautement probable qu'il faudra s'attendre à des agressions de toutes sortes pendant les longues phases de transition qui conduiront du capitalisme vorace à la société «écogestionnaire». Probable aussi qu'il faudra protéger les acquis des luttes contre les coups de boutoir des forces réactionnaires...

C'est dans le but d'engager une réflexion approfondie sur les possibilités et la crédibilité d'une nouvelle défense que s'est tenu à Paris les 26 et 27 novembre un forum pour une défense populaire non nucléaire. Réunie à l'initiative du MAN et PSU, cette manifestation présentait le double intérêt d'examiner et de confronter les questions propres à ce type de défense, et de soulever, à l'horizon d'une victoire électorale de la gauche, le voile d'un débat politique fondamental mais encore bien confus.

En carrefour, les participants ont étudié quatre points : - Comment et pourquoi renoncer à l'arme nucléaire ? - Politique de défense et contrôle populaire, ou comment la politique de dissuasion nucléaire entraîne-t-elle une militarisation de la société ? - Quel choix de politique internationale conviendrait-il à une défense populaire et quel type d'alliance est-il souhaitable ? - Enfin faut-il une défense populaire armée ou non-violente ?

ser. La défense populaire ne pose pas le problème de la défense par rapport à un territoire mais par rapport à un système d'alliance et par rapport à la défense des objectifs d'une société. Cela exige un fort consensus et un haut degré de mobilisation. La défense nucléaire démobilise.

-Pourtant, quand on commence à s'engager dans une alternative il faut avoir l'honnêteté de se poser des questions difficiles. La défense populaire est-elle suffisante ? La défense populaire, en l'absence d'un fort consensus, ne risque-t-elle pas de provoquer la guerre civile ? La mise en place de structures de défense populaire ne pourra-t-elle pas être par la suite utilisée par la droite et accroître ainsi la militarisation de la société ?

Jean-Marie Muller

Pour bien poser le problème de la défense, il ne faut pas le poser en termes militaires. Il faut délégitimer le concept de défense. C'est un problème de politique et non pas de technique militaire. La course aux armements est, pour l'essentiel alimentée non pas par la nécessité de notre défense mais par la nécessité d'une certaine croissance industrielle. (c'est le complexe militaro-industriel) Avec ce complexe, il y a une idéologie militaro-industrielle. Ceux qui font l'apologie de la dissuasion nucléaire sont aliénés par cette idéologie.

En refusant le fait nucléaire comme étant l'aboutissement d'un processus de développement technologique, on pose le problème sur un registre sur lequel on peut le résoudre. Par rapport à la société qui va se trouver défendue, les instruments de notre défense ne sont pas neutres. Si nous choisissons l'armement nucléaire, nous serons les victimes des contraintes sociales, économiques et politiques de cet instrument. La dissuasion nucléaire ne tolère aucun aménagement. Le rapport Kanapa (PC) qui a tenté d'aménager la défense nucléaire, l'a bien prouvé. La dissuasion nucléaire est dans la logique capitaliste. Si l'on envisage pour 1978 une défense populaire, il faut

savoir comment la gauche se situera par rapport à l'héritage nucléaire. Ce qui nous rejoint tous ici, c'est de refuser cet héritage. Il n'est pas possible de «gérer socialiste» l'héritage nucléaire. Il faut donc socialiser les moyens de la défense.

On peut bien sûr nationaliser les industries nucléaires, on ne peut pas les socialiser. Quand je dis les industries nucléaires, il est important de rappeler le lien fondamental qui existe entre l'industrie nucléaire civile et l'industrie nucléaire militaire.

La socialisation des moyens de défense ne peut se réaliser que par une défense populaire. Certains vont jusqu'à dire que la défense nucléaire doit devenir populaire. En ce sens que ce doit être le peuple lui-même qui brandit la défense nucléaire au-dessus des populations civiles de l'ennemi supposé. Si toute la dynamique de la défense populaire doit viser à restituer au peuple la maîtrise et le contrôle des finalités et des moyens de défense, la dynamique de la dissuasion nucléaire repose sur le pouvoir discrétionnaire de l'état. La dissuasion nucléaire ne garantit pas la souveraineté du peuple, mais la souveraineté de l'état.

Michel Mousel (PSU)

La notion d'indépendance grâce à la force de frappe est pratiquement factice. Les puissances principales que nous avons en gagées dans une course, nous amènent à nous placer dans la dépendance de ceux qui sont le plus avancés. En fait il n'y a pas tellement de différence de fond entre prétendre se défendre avec une défense nucléaire ou prétendre s'abriter derrière le parapluie nucléaire d'une super-puissance. L'alliance atlantique est toujours là qui apparaît comme une alternative. En fait on ne change pas la nature du problème parce que le recours à la défense nucléaire pour un pays comme le nôtre n'est pas une arme tournée vers l'extérieur mais bien une arme tournée vers l'intérieur. Militairement elle n'a pas la crédibilité qu'on prétend lui prêter. Sa seule fonction est une fonction à caractère interne, c'est à dire assurer un certain type de consensus social parfaite-

Dans la logique de «l'appel à la gauche» (cf GO N°158) lancé en mai dernier par ces mêmes organisations, le forum a poursuivi un «dialogue» avec le parti socialiste. Le front autogestionnaire MAN - PSU, qui a décidément le vent en poupe, continue d'aiguillonner la gauche vertueuse sur des sujets brûlants. Le PS, fort d'une motion unanime, où il est question du maintien en état de l'arme atomique, a révélé quant à lui une position plus qu'ambigüe et d'ailleurs très contestée.

Nous vous livrons ici des extraits du débat auquel participaient : Claude Gault (Témoignage Chrétien), Louis Besson et Patrick Viveret (PS), Michel Mousel et Alain Joxe (PSU), Paul Virilio (Urbaniste, auteur de «l'insécurité du territoire», Pierre Fabre (Mouvement pour le désarmement la paix et la liberté) et Jean-Marie Muller (MAN).

Certains jugeront, peut-être, ces interrogations pas assez radicales et entachées de politique politicienne. Ce serait oublier que la bombe atomique et son utilisation sont l'expression la plus absolue de la pollution et que justement, le combat politique contre cette hérésie là est encore très minoritaire.

Y.B.C

ment opposé à une lutte de classes qui permettrait la construction du socialisme. La défense nucléaire a une fonction psychologique, sociologique, idéologique beaucoup plus qu'une fonction militaire. Elle conduit à une impréparation complète face à de différents types de menaces. En matière de dépendance, la force de frappe a un rôle d'écran qui cache la réalité des problèmes. Le virage à 180 degrés du PC est tout à fait représentatif. Ce virage a été concomitant à toute l'opération du chiffrage du programme commun par le PC qui butait sur la difficulté majeure du problème de la dépendance économique internationale. Le PC a fait descendre «le rideau force de frappe» pour faire disparaître la difficulté majeure qui se situait sur le terrain économique.



Michel Mousel

Nous n'avons pas de système de défense qui correspond au type de situation politique dans laquelle nous serons (...)

Notre problème est de savoir si nous donnerons la possibilité de résister à la fois au problème de la subversion interne et externe, il n'est pas de savoir, même si le plus tôt sera le mieux, au bout de combien

de temps, on réussira à se débarrasser de la force de frappe.

Le problème d'aménagement du territoire (création de déserts, gigantisme urbain, concentration des unités de productions industrielles) sont en matière de défense, des questions essentielles au moins aussi importantes que le discours sur le type d'armement que l'on va choisir. Cela crée des conditions de défense complètement différentes.

En fait, jouera-t-on, ou pas, la carte de la disparition du ghetto militaire ? Cette question va encore plus loin que la dénonciation de la justice militaire, ou de la situation de non-droit de l'armée.

Quels sont les moyens et les formes de contrôle que l'on se donne à brefs délais, pour permettre qu'apparaissent en même temps qu'une certaine politique d'unité populaire, les moyens d'une défense démocratique, cohérente avec le type de vie sociale et politique que l'on veut mettre en place.

Paul Virilio

Puisque l'on a parlé d'urbanisme, je voudrais parler de la problématique de la défense populaire. Qui dit défense populaire, dit d'abord qu'il n'y a pas de doctrine, mais des époques et des situations de défense populaire.

Il y a une question qui se pose à nous, d'une façon moins criante que pour les palestiniens, c'est la question du théâtre, c'est à dire l'unité de lieu et de temps de l'action populaire. Si on regarde les conditions qui sont celles de notre vie quotidienne dans notre société fortement mobilisée, au sens de la migration alternée (le fameux métro-boulot-dodo), on s'aperçoit que les luttes populaires ne peuvent plus seulement être limitées à l'usine, à la ville, à la campagne comme c'était le cas dans le passé. Quand on regarde l'histoire de la défense populaire on voit que c'est d'abord l'histoire de la défense paysanne, une défense sur le lieu de vie et sur les lieux de travail. Ça se développe jusqu'au Vietnam. Nous avons ensuite la ville, l'insurrection urbaine avec la barricade, avec la commune de Paris, avec la Révolution. Et puis, nous avons



Paul Virilio

l'usine, au sens où les chiliens ont tenté de se défendre dans leurs usines... et nous avons vu l'échec de ce type de défense. Alors, où se battre, et comment se battre ? Un peuple déterritorialisé et délocalisé, comme les palestiniens, se bat dans les moyens de transports. Ils se battent là où ça bouge, ils ne se battent plus là où il y a un terrain, parce que justement le propre de leur situation, c'est de ne plus en avoir. Une réflexion sur les conditions d'une défense populaire devrait être tout d'abord une réflexion sur les conditions spatiales et temporelles de cette action. Pouvons-nous réellement parler de défense populaire si nous ne réfléchissons pas collectivement à notre délocalisation constante au fait que nous n'habitons plus nulle part et au fait que nous passons notre temps dans l'aller et retour, ce que les italiens appellent *la pendularité*. Nous ne sommes plus réellement des habitants, mais des migrants.

Migrants dans le travail, migrants dans le loisir, migrant de toutes façons. Avant 78, et avant les problèmes d'un état policier que définirait une dissuasion nucléaire, il est important d'essayer de poser le problème de notre lieu d'action.

Louis Besson (PS)

Le 11 décembre prochain, le PS va tenir une convention sur le problème de la défense. Dans le cadre de l'actualisation du programme commun sur les problèmes de la défense, le groupe des 15, chargé de l'actualisation de ce programme a retenu 4 critères qui constituaient une base d'accord entre les 3 délégations socialiste, communiste, et MRG :

1. L'objectif d'un gouvernement de gauche restera la renonciation à l'arme nucléaire française sous quelque forme que ce soit.
2. Le gouvernement recherchera les conditions d'un désarmement général et agira pour qu'une conférence mondiale ou, à défaut une conférence des pays détenteurs de l'arme nucléaire, soit au plus tôt réunie à cette fin.
3. Notre armement nucléaire sera en attendant maintenu en état.
4. La décision finale devra appartenir aux français.

Ceci est le texte unanime du parti socialiste qui servira de base aux discussions. Ceux qui au sein du PS continuent à considérer l'adhésion au principe de la dissuasion nucléaire inacceptable à beaucoup d'égards, en y voyant un dangereux pari reposant tout entier sur un effroyable chantage ne concernant rien d'autre que quelques millions d'otages civils, il nous a semblé qu'il fallait que nous donnions notre interprétation de ces faits dans la fidélité aux options qui ont toujours été les nôtres.

'Acette table ronde, nous sommes ici deux signataires d'un amendement qui accepte l'idée d'une transition inévitable. Un amendement qui demande de limiter le maintien en état à une transition pendant laquelle l'obligation sera faite au gouvernement de la gauche de créer une alternative se situant au niveau de la défense populaire. Les signataires de cet amendement ajoutent que pour aller dans le sens d'une désescalade nucléaire le futur gouvernement de gauche devra mettre dans la balance des négociations un certain nombre d'actes concrets.



Louis Besson

La motion unanime du bureau exécutif retient la renonciation aux vecteurs pilotés, les mirages. Nous proposons qu'un second geste soit fait dans un délai rapproché en matière d'abandon des missiles du plateau d'Albion et du programme Pluton. C'est à dire que nous allions jusqu'à la dénucléarisation totale du territoire national. Le maintien en état ne se rapporte, dans cette perspective, strictement qu'aux sous-marins.

Pierre Fabre (MDPL)

Toute situation transitoire acceptant le maintien opérationnel d'un élément ou de l'ensemble des éléments de la force de frappe est politiquement dangereuse et confuse. Il y a eu une forte opposition populaire au développement de la force de frappe, appuyé sur de nombreuses manifestations et par de nombreuses déclarations émanant des partis de la gauche. Si nous avons défendu la thèse de la non crédibilité de la dissuasion française et de son inefficacité militaire défensive, ce n'est pas en disant que nous allons maintenir opérationnelle pendant un, deux, trois ou cinq



photo GOCNV Civet

Pierre Fabre

ans, cette force de frappe que l'on va clarifier le débat aux yeux de l'opinion française. Il s'agit de ne pas berner l'opinion. La seule situation transitoire qui nous paraisse possible, c'est la transition vers le démantèlement totale de la force nucléaire, ce qui implique sa non opérationnalité immédiate. Il s'agit de ne pas donner à la dissuasion française une crédibilité qu'elle n'a pas. Il nous paraît donc dangereux que les partis de gauche endossent ce qu'ils ont refusé pendant des années.

Jean-Marie Muller

Il faut éclaircir le concept de maintenance en état qui est nouveau dans le langage

politique et qui a été introduit une première fois dans le rapport Kanapa. J'ai très peur que ce concept de maintenance en état soit piégé et même trompeur. Ce qui est sûr, c'est qu'il y a au moins 36 interprétations de ce concept. Ça peut aller jusqu'à la maintenance en état opérationnel, incluant les progrès techniques. Ce n'est plus une maintenance mais un perfectionnement et

est-on encore

SOCIALISTE

quand on accepte

L'ARME NUCLEAIRE



NON A LA FORCE DE FRAPPE

SIGNEZ LA PETITION CONTRE L'ARME NUCLEAIRE

* L'affiche *Peut-on être socialiste quand on accepte l'arme nucléaire ?* est toujours disponible au MAN Lyon, 68 rue Mercière, 69002 Lyon, 35 F les 100 (port compris).

* Tous ceux qui ont rempli la pétition *Question à la gauche* sont priés de la renvoyer d'urgence à Jacques Semelin, MAN, B.P. 94 75 962 Paris Cédex 20.

* *L'Héritage : quelle défense pour quel socialisme ?* de J.M. Muller est toujours disponible au service librairie du journal (4 F).

* Pour une approche des concepts de défense populaire non-violente on peut consulter *Une Non-Violence politique*, chapitre 4 (8F) et *Armée ou Défense Civile non-violente* (6 F), en vente au journal.

un développement. Le concept est alors porteur d'un processus de ralliement. C'est très clair en ce qui concerne le PS et les dirigeants du CERES. On ne peut pas se contenter de parler de maintien en état qui est un concept qui peut être utilisé par les tenants de l'arme nucléaire comme par ses opposants. Je pense que la dissuasion nucléaire est une erreur et pour les socialistes une faute et un danger et j'avoue n'avoir aucune raison pour maintenir en état une erreur et un danger.



Jean Marie Muller

les mirages du P.S

Le Parti Socialiste est décidément très fort. Il accomplit la performance de réunir dans une seule motion unanime (cf l'intervention de Louis Besson) les partisans de la force de frappe et les antinucléaires, sans pour autant trahir le programme commun ni défigurer l'accord des quinze passé en septembre dernier avec les radicaux et les communistes.

Il s'agit, à la veille de la grande bataille électorale au cours de laquelle il n'est pas dit que le PS n'aille pas seul au combat, d'être fort, donc uni.

De concessions en conventions, et tout en conservant l'allure d'un débat démocratique, le texte unanime qui a été élaboré par Mitterrand lui-même est un chef d'œuvre d'hypocrisie et de compromission. En clair, le PS est décidé à assumer l'héritage atomique. Tout se joue bien sûr sur le flou politique de la notion de maintenance en état dont on va voir ici ce qu'elle permet de dire. Il faut rappeler que la suppression à terme des mirages, magnifique cadeau de la motion unanime à la tendance antinucléaire, n'est en fait que l'abandon d'une aviation inefficace et facilement réparable par les radars des super-puissances. Ce geste symbolique peut tolérer aussi l'amendement antinucléaire qui propose la renonciation aux missiles du plateau d'Albion. Ils sont obsolètes depuis longtemps et leur seul mérite sera d'attirer inégalement sur notre territoire les foudres de l'ennemi.

Quand aux plutons, dont les antinucléaires réclament aussi la disparition, c'est la plus immorale des armes nucléaires, s'il faut trouver une hiérarchie morale dans ce genre de panoplie. Ils sont condamnés à terme pour être remplacés vers 1990 par des super-plutons. De surcroît, ils sont une épine dans le pied pour les stratèges qui se battent encore sur la façon de les utiliser. Leur virage à gauche, gageons le, ne résoudra pas le problème. Restent les sous-marins. En l'absence de satellites porteurs d'armes thermo-nucléaires, ils représentent 90 % de la capacité nucléaire française et gardent toute leur crédibilité.

Ceux-là, on les garde. On les maintient en état. Cela veut dire que la construction d'une sixième unité, refusée par l'actuel gouvernement, ne sera pas entravée. Les arsenaux de Cherbourg vont pouvoir voter à gauche ! Pour les uns, occupés à ronger l'os des «vecteurs pilotés mirages abandonnés» et convaincus qu'ils pourront encore faire évoluer le parti de l'intérieur, c'est une victoire.

Pour les autres, pro-nucléaires, c'est aussi une victoire : les sous-marins restent. Comme le dit le paragraphe 3 de la motion : Notre (notez le possessif) armement nucléaire sera en attendant maintenu en état. En attendant quoi ? Le désarmement universel ou la prochaine guerre ! Le tour de passe-passe est joué. Pour le reste, on se félicite sur l'appréciation que portera l'opinion mondiale devant les ges-

tes de bonne volonté de la désescalade. Un geste qui ressemble étrangement à l'aumône du bourgeois à la sortie de la messe.

L'amendement antinucléaire, malgré quelques voix dissidentes issues du CERES sera minoritaire et n'obtiendra pas 30 % des suffrages. Sa principale fonction aura été de se porter garant du «jeu démocratique». L'honneur est sauf. François Mitterrand qui a, comme chacun sait, la sensibilité antinucléaire, pourra repartir au lendemain de la convention plus fort que jamais. Il n'y a pas eu de baroud d'honneur. La discipline de parti a fonctionné.

Rassurez-vous, la décision finale «devra appartenir au peuple français» qui ne s'en laissera pas conter... La gauche pourra alors informer et expliquer en fouillant dans les textes, qu'elle avait prévu la réversibilité de ses déclarations et que la situation internationale ne permet plus de dénucléariser... Entre le ralliement ouvert du PC à la force de frappe et celui camouflé ou mitigé du PS, la gauche traditionnelle a choisi son camp.

Dans ce magnifique brouillard, les mirages ont réellement disparu... Ceux de l'abandon total et définitif de l'arme atomique, bien entendu...

Yves Bruno CIVEL

Un chasseur nommé Giscard, par Jean-Jacques Barloy et Françoise Gaujour, Editions Alain Moreau. Ce livre porte le sous-titre symptomatique de «Essai de psychologie féodales».



UN TUEUR, NOMMÉ GISCARD

AVEZ-VOUS déjà chassé ? Valéry Giscard d'Estaing, oui, et beaucoup...

Je ne sais si nous possédons tous cette étrange réminiscence de la mémoire collective de nos vécus paléolithiques ? Survivre, c'était chercher, traquer, tuer le gibier. Cet affrontement, valeur - en soi - guerrière était déjà le dévolu des mâles. Aujourd'hui, la survie ne passe plus par la chasse ; 2 millions 500 mille chasseurs français, tout de même, jouent avec de tous autres moyens, à l'homme des cavernes. Le néolithique, en fixant l'animal et la plante au seuil de la maison - par le troupeau et l'agriculture - créait une sorte d'abondance. Il devenait facile - c'est très relatif - de survivre. Le psychologue Piaget l'a dit : «L'enfant est un pervers polymorphe» et l'adulte jamais totalement échappé de son enfance (son enfance individuelle, son enfance historique) a «fantastiquement gâté les possibles qu'ouvrait le néolithique. De pervers polymorphe à pervers spécialisé, on substituait le flou à l'efficacité. De la chasse, on passait à la lutte des classes...

Aujourd'hui, plus question d'ignorer les incidences écologiques. L'univers ne tourne pas autour du nombril du blanc-mâle-occidental. L'univers est un enchaînement complexe que l'homme, par sa chance (?) de pouvoir comprendre, ne saurait détourner vers ses seuls desirs.

La chasse n'est plus qu'un désir sans fondement, sinon celui, le pire, de l'appropriation, de l'orgueil, de la maîtrise, de la domination, du plus gros pénis. Chasser, c'est dire, inconsciemment ou pas : «Moi, homme, j'emmerde l'univers, je suis maître de l'univers.

C'est d'autant plus facile que l'outil-fusil apporte directement et concrètement l'écho de cette phrase. Frustré de pouvoir, frustré d'existence (l'homme n'est pas, il «a»), le «mec» trouve dans la chasse cette catharsis intime qui s'exprime dans le cadavre.

La suppression de la vie, le sens du fusil, trahit ce besoin maladif de puissance.

La chasse est toute sexuelle. Elle est machiste, le fusil tire son coup comme le sexe crache son sperme, au bout : la mort et le viol.

A chaque fois détournement négatif de l'amour.

Bien évidemment ces caractères ne sont pas ceux de tous les chasseurs... Ils évoluent plutôt, à leur manière, dans une gamme qui va de l'obsédé au farfelu. Le paysan se dispute encore avec ces droits pris en 1789. Il mange quelquefois son gibier non comme surplus mais comme choix alimentaire réel. Une espèce plus carnassière rôde dans les sous-bois, il s'agit de cette clique réellement dingue, dangereuse, profondément dérangée : les chasseurs de trophées, les chasseurs de nombres, les chercheurs de belles pièces. Les tueurs.

Pour ceux-là, le problème n'est pas de tuer un lièvre après un dimanche de vagabondage, mais d'en tuer le plus, le plus possible. De tuer tout. De tuer le rare, le gros, l'introuvable, le grand nombre. Ces chasseurs, ces traine-savattes de safaris, de battues, ne cherchent que l'émotion du meurtre et de la «puissance» qui s'en échappe.

Valéry Giscard d'Estaing, l'homme élu par les médias, l'homme qui épouse la France au fond des yeux, ce père tranquille et jeunot est de ceux-ci...

Il oublie d'exhiber son bracelet en poil

A l'autre extrémité de l'Afrique, Valéry a également convoité les animaux d'un parc national, celui du Niokolo-Koba, dans le sud-est du Sénégal. Cette réserve de près d'un million d'hectares est l'un des derniers refuges de la grande faune en Afrique Occidentale.

En 1971-1972, Giscard, invité officiel du pays, obtint des autorités le droit de chasser dans tout le Sénégal oriental, Y compris dans le domaine de Damatan, où toutefois la chasse était fermée. Une permission exceptionnelle qui n'a pourtant pas suffi au ministre des Finances de l'époque : «L'autorisation qui lui permettait de chasser au Sénégal oriental était ambiguë, explique un des responsables du Niokolo-Koba, en la lisant très vite on pouvait s'y tromper. C'est pourquoi Giscard a pu prétendre qu'il avait aussi le droit de chasser dans le parc protégé, puisque celui-ci se situait dans le territoire du Sénégal oriental. Comme nous refusions, mes confrères et moi, il n'a pas insisté».

Le président-chasseur s'est donc contenté de tirer les animaux du Damatan. En période interdite.

Une fois la chasse commencée, il a montré ses talents. Tête nue, simplement vêtu d'une chemisette et d'un pantalon de toile, il portait une carabine assez banale, une «375» de chasse.

«Il est très sportif», continue le responsable. «Et puis il aime la marche. Six heures de suite, il a crapahuté avec nous dans la nature, avec sa gamine, la plus jeune, qui portait la musette. On peut dire qu'ils en ont bavé et qu'ils n'ont pas cherché la facilité. Ils ont rampé sans gémir. Mme Giscard d'Estaing, on ne l'a pas vue. Elle avait visité le parc le matin, ensuite elle a dû rester à l'hôtel.»

Courageux peut-être, mais ignorant (?) des coutumes de la chasse, le ministre des Finances va connaître au Niokolo-Koba une de ses plus malheureuses aventures. «Il tire bien, il est costaud et a sans aucun doute un certain sens de la chasse», raconte le responsable. «Mais, comme nous avons déjà trouvé un peu «gros» qu'il veuille chasser dans le parc, nous avons carrément fait un scandale quand il a dit qu'il voulait tuer un lion. Car il ne reste presque plus de lions dans la région. Et puis, il n'avait pas le temps. Ce qui est plutôt bien, c'est qu'il n'a pas insisté. Mais après, il a demandé à tuer un buffle. Alors là, ça n'allait plus du tout. D'abord, parce qu'un buffle, c'est dangereux pour un débutant. En suite, parce qu'il avait déjà voulu en chasser un au Rwanda l'année d'avant, et que cela s'était très mal passé. Comme nous ne voulions pas d'histoires, nous nous sommes arrangés pour qu'il n'en trouve pas. Pour éviter d'autres drames, nous avons décidé de le laisser tirer une antilope. C'était le moindre mal.»

Cette fois, le ministre va pouvoir tuer. Une ombre à son tableau malheureusement, il commet une faute grave : «C'est un peu de la faute de son pisteur», dit le responsable. «Il était si ému d'avoir à conduire une personnalité du monde politique qu'il a «fait le con». Il a crié à Giscard : «Tire ça», et Giscard a tiré, sans savoir.»

C'est ainsi que le ministre des Finances a tué ce jour-là une antilope pleine. Un acte répréhensible, contraire à toutes les lois de la chasse : on ne tire jamais une femelle (pour la bonne raison qu'elle n'a pas de trophée digne d'intérêt) : «Il est excusable», explique le responsable. «L'antilope, un hippotrague, était vieille, elle avait des cornes et une silhouette semblables à celles d'un mâle. Lui, en rampant, a dû perdre de vue l'animal. Il a cru tuer un mâle. C'est son pisteur qui est responsable. D'ailleurs nous l'avons «engueulé» devant Giscard. Nous l'avons fait exprès pour que le ministre comprenne que nous nous adressions, en fait, à lui. Du coup, il est parti sans rien dire, nous plantant là. C'est seulement un peu plus tard que nous l'avons retrouvé. Il était dans ma jeep, assis à la place du conducteur. Il a été très chic à ce moment-là : sans doute pour nous montrer qu'il avait compris qu'il avait fait une erreur, il a insisté pour nous conduire lui-même à l'hôtel.»

Extrait de «Un chasseur nommé Giscard»

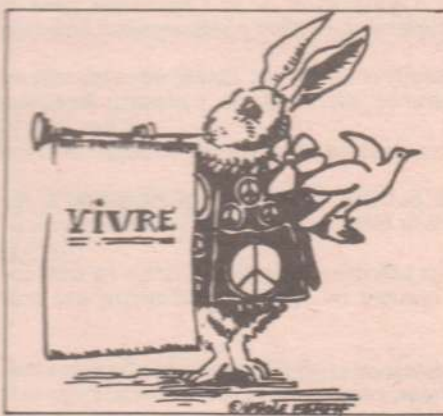
d'éléphant, et régulièrement, gri-gri au poignet, il vibre dans le raccourci relationnel du coup de fusil.

Pan pan ! T'es mort !

Jacques Barloy et Françoise Gaujour, journalistes spécialisés, comme on dit, dans les problèmes «animaux» viennent d'écrire «Un chasseur nommé Giscard» (Editions Alain Moreau).

Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup à dire sur ce bouquin, sinon qu'il devrait être le cadeau prioritaire et empoisonné pour tous ceux qui ont du bon Valéry l'image d'Epinal de Lartigues.

Ce livre est précieux parce que, en quelques faits bien choisis, il démonte le mythe du Chef au dessus de tout soupçon. Il nous autorise l'irrespect... Sacré Valéry !



Que découvre-t-on derrière ce chasseur sinon une crapule - le mot est à peine outrancié - qui orgasme en abattant l'ours interdit.

Magouilles, mesquineries, caprices, pot de vin, tout y est, on se croirait à la table du «Le gibier manque et les femmes sont rares !»

Mais là ne s'arrête pas la finesse, la minutie de cette enquête au royaume des graisseurs de pattes. Barloy et Gaujour nous avertissent : «La politique de Giscard est aussi celle de ses chasses...»

On voit avec effroi ou curiosité (suivant son degré personnel d'étonnement) combien le safari accompagne les décisions politiques. Battues en Ardennes, affût en Sologne, approche en Pologne se mêlent avec fréquentations, visites officielles, déplacement secret, conseil des ministres et cie. Toute la politique giscardienne s'imprègne à chaque page de bons vins, de sangliers chauds et de serveuses affables... L'histoire de Giscard, par force notre histoire est un mauvais roman de coucheries. La femelle est gibier. Vous souvenez-vous des sorties nocturnes et anonymes de notre président qui avaient tant fait jaser la presse ?

asselin

le frisson du baroud

Ils prennent des gueules de GI's dans les rizières, en brassant silencieusement le maïs, le regard cruel et le geste désinvolte.

Ils quadrillent le maquis. C'est la chasse à la bête, répétition pour une future chasse à l'homme. Un Conty peut-être. Par grandes rangées de rabatteurs et de chasseurs au coude à coude, ou bien tireurs solitaires. Tous ces gens-là ont pris l'initiative de se mobiliser pour répéter une fois encore le scénario du type désarmé que d'autres types, armés, traqueraient.

Il faudrait les décorer. Ils le méritent.

La chasse est une espèce d'exercice militaire organisé par les civils et témoigne clairement de la facilité et de la disponibilité des gens (quand même un peu dressés à cela) à parader les armes à la main, pour le plaisir comme ils disent. C'est une milice clandestine qui ne demande qu'à prendre du service.

La chasse est familiale. Papa emmène fiston voir comment on tue, apprendre les gestes élémentaires. Donner la

mort est une jouissance d'adulte.

Ces gens-là éprouvent le grand frisson du pouvoir. C'est ennivrant d'être celui qui peut donner la mort. Crânerie de ceux qui peuvent, de ceux qui ont les moyens : tout un comportement. Un langage, des gestes : le frisson du baroud. Relents de guerre d'Algérie telle qu'on la raconte : de vaillants guerriers qui ne se cachaient pas pour faire la guerre, qui en respectaient les sacrosaintes règles. Mais le gibier est traître, il se cache, il prend la couleur

de la terre. Comme le « rebelle » le gibier a peur de la mort. Il est plus humain que son bourreau, tout bête qu'il soit. Guerre d'Algérie ou d'ailleurs c'est plutôt : ratissage, battue, filtrage, quadrillage, contrôle d'identité, état de siège quotidien, l'armée comme appareil policier. Rien ne ressemble plus à la chasse que le maintien de l'ordre.

Avec la chasse l'arme à feu devient quotidienne, familière, elle reste à portée de la main.

La chasse et les chasseurs ont leur place dans la Défense Opérationnelle du Territoire, pour parfaire la couverture et le contrôle de l'ensemble du

pays. Chaque saison de chasse est une manœuvre de longue durée. Faire patrouiller des milliers d'hommes en armes qui tirent sur tout ce qui bouge, c'est une expérience intéressante dont les militaires ne doivent pas manquer de tirer des informations.

Et cela fonctionne très bien. Tous ces baroudeurs, auxquels il a sûrement manqué une guerre, ou dont la mémoire est déficiente, remettent à jour pendant la saison de chasse des réflexes bien conditionnés. La chasse c'est la guerre des frustrés du baroud, la guerre telle qu'ils la rêvent.

Avec les récentes manœuvres en terrain libre,

au cours desquelles les militaires sont sortis de leurs camps, par définition trop étroits et inextensibles, l'armée a illustré que le territoire des chasseurs était interchangeable avec celui des militaires.

Je ne sais pas si le « savoir vivre ensemble » perdu qui tourmente les sociologues n'a pas été remplacé par un « apprendre à tuer ensemble » qui caractérise l'esprit de la chasse et les autres résidus du baroud. Les chasseurs auront bien mérité de la défense nationale.

René SIESTRUNCK

EXTRADITION ET DROIT D'ASILE

Contre Les Lois Liberticides

La procédure d'extradition engagée contre l'avocat allemand Klaus Croissant aura permis de remettre l'accent sur la pratique de l'extradition et du droit d'asile en France ainsi que sur les dangers de la «convention européenne sur la répression du terrorisme», non encore ratifiée, mais dont la chambre d'accusation de la Cour d'Appel de Paris a, le 16 novembre dernier, appliqué par anticipation les dispositions les plus répressives.

LORSQUE la France est saisie par un autre Etat de la demande d'extradition d'une personne ayant commis un délit ou un crime pour lequel elle est poursuivie dans l'Etat requérant, le dossier d'extradition (contenant entre autre le ou les mandats d'arrêt) est transmis à la chambre d'accusation de la Cour d'Appel de Paris : le rôle de celle-ci est d'émettre un avis sur cette extradition : si l'avis est défavorable, il lie le gouvernement reste libre d'extrader ou non. Il est possible que l'avis soit partiellement favorable (comme cela a été le cas pour Klaus Croissant) : dans ce cas, si l'extradition est accordée, les poursuites ne pourront avoir pour objet que le ou les délits pour lesquels la chambre d'accusation a émis un avis favorable. Dans les deux cas, c'est le gouvernement, par l'intermédiaire du Garde des Sceaux, qui prend la décision définitive. Si celle-ci est positive, il est possible d'attaquer le décret d'extradition devant le Conseil d'Etat qui peut déclarer celui-ci anticonstitutionnel. Ce recours n'est pas suspensif, c'est à dire qu'il n'interdit pas aux autorités administratives de procéder à l'exécution de l'extradition. Le texte qui régit une telle procédure est, pour le droit français, la loi du 10 Mars 1927. Dans son article 5, cette loi stipule que «l'extradition n'est pas accordée lorsque le crime ou délit a un caractère politique ou lorsqu'il résulte des circonstances que l'extradition est demandée dans un but politique». Lorsque dans une conven-

tion bilatérale, aucune dispositions ne vient infirmer cette proposition, cet article reste valable. C'est par exemple le cas pour la convention d'extradition qui lie la France à la R.F.A.. C'est cette disposition de la loi de 1927 qui a permis dans de nombreux cas à la chambre d'accusation de la Cour d'Appel de Paris d'émettre un avis défavorable à des demandes d'extradition lorsqu'elle estimait que celle-ci concernait un délit motivé par des objectifs politiques.

CONVENTION EUROPEENNE

Art. 1 : pour les besoins de l'extradition entre Etats contractants, aucune des infractions mentionnées ci-après ne sera considérée comme une infraction politique, comme une infraction connexe à une infraction politique ou comme une infraction inspirée par des mobiles politiques :

- les infractions comprises dans le champ d'application de la Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs signée à La Haye le 16 décembre 1970 ;
- les infractions comprises dans le champ d'application de la Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile, signée à Montréal le 23 septembre 1971 ;
- les infractions graves constituées par une attaque contre la vie, l'intégrité corporelle ou la liberté des personnes ayant droit à une protection internationale, y compris les agents diplomatiques ;
- les infractions comportant l'enlèvement, la prise d'otage ou la séquestration arbitraire ;
- les infractions comportant l'utilisation de bombes, grenades, fusées ; armes à feu automatiques, ou de lettres ou colis piégés dans la mesure où cette utilisation présente un danger pour des personnes ;
- la tentative de commettre une des infractions précitées ou la participation en tant que co-auteur ou complice d'une personne qui commet ou tente de commettre une telle infraction ;

Art. 2 :

Pour les besoins de l'extradition entre Etats contractants, un Etat contractant peut ne pas considérer comme infraction politique, comme infraction connexe à une telle infraction ou comme infraction inspirée par des mobiles politiques tout acte grave de violence qui n'est pas visé à l'article 1^{er} et qui est dirigé contre la vie, l'intégrité corporelle ou la liberté des personnes.

- Il en sera de même en ce qui concerne tout acte grave contre les biens, autre que ceux visés à l'article 1^{er} lorsqu'il a créé un danger collectif pour des personnes.
- Il en sera de même en ce qui concerne la tentative de commettre une des infractions précitées ou la participation en tant que co-auteur ou complice d'une personne qui commet ou tente de commettre une telle infraction.

vention bilatérale, aucune dispositions ne vient infirmer cette proposition, cet article reste valable. C'est par exemple le cas pour la convention d'extradition qui lie la France à la R.F.A.. C'est cette disposition de la loi de 1927 qui a permis dans de nombreux cas à la chambre d'accusation de la Cour d'Appel de Paris d'émettre un avis défavorable à des demandes d'extradition lorsqu'elle estimait que celle-ci concernait un délit motivé par des objectifs politiques.

Cette constante jurisprudence libérale a grandement été mise à mal dans la procédure d'extradition engagée contre Klaus Croissant. Ce qui est nié dans l'avis qu'a émis à cette occasion la chambre d'accusation de la Cour d'Appel de Paris, c'est le,

contenu même de l'article 5 de la loi de 1927, alors qu'aucune disposition de la convention bilatérale France-RFA et de la convention européenne d'extradition ne justifie une telle négation. Au delà de la précipitation du gouvernement français à livrer Klaus Croissant aux autorités allemandes, ce qui est symptomatique dans cette affaire, c'est le tournant qui semble s'opérer vers une fermeté plus grande et une solidarité entre les Etats encore plus développée. Et cette évolution est d'autant plus inquiétante qu'elle ne fait qu'anticiper sur les dispositions de la convention européenne sur la répression du terrorisme»



adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 10 novembre 1976 à Strasbourg.

La principale «innovation» de cette con-

vention est qu'elle éjecte du champ politique une série de délits habituellement considérés comme étant motivés par des objectifs politiques. Elle interdit donc aux instances juridiques chargées d'étudier les dossiers d'extradition toute possibilité d'interrogation sur les mobiles du délit reproché, interrogation qui garantissait jusqu'à présent l'application libérale des textes en vigueur. Une autre conséquence, et non des moindres, est qu'elle lie encore plus le corps judiciaire au politique et à l'administratif. Dans un grand nombre de cas, l'extradition est en effet automatique, le rôle de la chambre d'accusation (pour la France) étant réduit à n'être que formel. Les conséquences pour le droit d'asile de cette convention européenne risquent d'être par-

COCOTTE . MINUTE

Les lettres arrivent peu à peu... et l'information circule... mais ce n'est pas suffisant. Vous toutes qui participez à une action, qui appartenez à un groupe, ou qui vivez simplement «quelque chose», n'hésitez pas à nous écrire : GO-CNV BP 26 71800 La Clayette.

- Des nouvelles de la maison des femmes à Paris. (La Bocale, 58 rue St Sabin, Paris 75011)... qui semble se remettre en état. Début de peinture, aménagement ; des panneaux commencent de se couvrir de petites annonces diverses. La maison ne fonctionne pas encore à plein temps. Les heures d'ouverture sont variables. Seule, l'assemblée du mercredi soir reste fixe et permet de prendre toutes les décisions importantes.(aménagement, activités, etc...) Tout le fonctionnement vous en est donné dans une petite brochure, où l'on peut noter la préférence pour l'expression de la richesse individuelle par rapport à l'expression des groupes antérieurement constitués, afin d'éviter le cloisonnement entre les femmes et la limitation à une ou plusieurs étiquettes. Chacune peut y participer, en y passant, en envoyant un peu de sous, ou en apportant directement du matériel.

- Suite à la rencontre internationale, en juin, de Rome, (sur «la santé et les femmes») un groupe de femmes a réalisé un montage vidéo sur le self-help. Pour tous renseignements vous pouvez contacter : Liaisons Nouvelles 35 av. Jean Jaurès 75019 PARIS.

- Un oubli dans l'adresse de la librairie «La puce à l'oreille», si vous voulez obtenir «l'agenda Femmes» édité par les Griffonnes (voir GO-CNV N° 185) : 19 rue des Rosiers 75004 PARIS.

«Solidarité femmes» est né d'une convergence de groupes (mouvement de libération, femmes en lutte, femmes PSU, femmes PS, planning familial, etc...) Le but principal de ce groupe est d'être solidaires et d'exercer cette solidarité envers toutes les femmes qui subissent une oppression morale ou physique. Un dossier existe concernant les femmes battues : Qui est responsable -la loi, que prévoit-elle ? -vivre seule, comment ? -quel combat mener ? -ce qu'il faut savoir, ce qui existe... -témoignages de femmes battues, d'une infirmière et d'une assistance sociale. (3F) Solidarité Femmes BP 15 St Etienne du Rouvray 76800

- Reçu des nouvelles de «Femmes Libres» de Toulouse : «Nous vous remercions que nous luttons sur les points suivants. : -refus de toutes les discrimi-

nations sexistes demeurant encore (nom, identité, appellation «mademoiselle») tant sur les feuilles et papeteries officielles que dans la gueule des speakers(ines), à la radio comme à la télé. Sur ce point diverses actions immédiates pourraient être envisagées, telles que refus de remplir les feuilles concernées, résistance passive devant la discrimination, pétitions, destruction des formulaires recelant des discriminations, etc... lutte pour avortement, divorce entièrement libres et gratuits, contre la famille patriarcale, répressive et autoritaire, pour la libération sexuelle des femmes et des enfants, contre toute notion de «majorité-minorité» et pour un soutien actif à toutes les personnes ennuyées d'une manière ou d'une autre en raison de leur comportement sexuel. -à terme, lutte contre l'ensemble des institutions patriarcales et pour la mise en place d'une société équilibrée et harmonieuse fondée sur le plein épanouissement des désirs et pulsions originels et l'accomplissement sexuel des êtres. Soutien à toute forme d'alternative culturelle (art, éducation, information, etc.) allant dans ce sens. Pour tout contact: «Femmes libres» c o ANDRIEU BP 5058 31033 Toulouse Cédex.

- Toujours à Toulouse, une librairie consacrée «à la femme et l'enfant» est ouverte depuis peu : 9 bis rue des lois 31000 Toulouse (21 75 55)

- Plusieurs des informations ci-dessus ont été glanées dans «HISTOIRES D'ELLES»... Un journal de femmes. Une trentaine de femmes se sont accrochées de tout leur cœur, avec peu de moyens et beaucoup d'acharnement personnel pour créer ce journal.

«Inventer une information qui soit nôtre... créer une autre actualité... actualités choisies sur la base de nos intérêts et de nos désirs... chaque thème abordé étant un appel vers l'extérieur, vers les autres femmes, individuelles ou groupes...» «Elles» se racontent, s'expliquent, se critiquent et ...s'aiment. Les pages tournent au fil des événements et des actualités : travail, nucléaire, enfants, mouvements de femmes à l'étranger, informations, etc... plein d'Histoires» suscitées par le quotidien, par un événement, une rencontre, par soi-même. Que chacune puisse y trouver sa place, sa voix, que ces voix aient des échos, très loin et qu'elles suscitent de nouveaux désirs de parler et d'agir.

Et puis, un journal cela ne se fait pas sans moyen... L'abonnement est de 50F pour douze numéros, il peut aller jusqu'à 100F et une souscription est ouverte... (CCP A.P.I.F.F. 11 rue Boulevard 75014 PARIS.



ticulièrement dramatiques : dans la mesure où un grand nombre d'opposants se verront qualifiés de «terroristes» et déniés, par là-même, la qualité de militants politiques, l'extradition sera automatique et donc le statut de réfugié politique ne pourra même plus être sollicité.

Cette convention n'est pas encore entrée en application. Pour la France, cela ne sera possible qu'après que le Président de la République, après accord du Parlement, l'ait ratifiée. Il est donc encore temps de faire pression sur les parlementaires pour éviter qu'une telle ratification n'intervienne. C'est ce à quoi s'emploie la Commis-

sion de Sauvegarde du Droit d'Asile, constituée par 23 associations françaises.

Il est important que le mouvement d'opposition qui s'est développé en solidarité avec Klaus Croissant prenne conscience que la bataille est loin d'être finie et que la prochaine étape est d'obtenir que le gouvernement français ne ratifie pas une telle convention liberticide.

Marc Thivolle

La Commission de Sauvegarde du Droit d'Asile édite une brochure : «Le Droit d'Asile en danger», disponible 29 rue St Amand 75015 Paris (10 F)

LE CUN

Le Cun organise une session : Réflexion et expérimentation du 28 décembre au 3 janvier sur le thème : POUVOIR D'ÉTAT ET CONTRE-POUVOIRS. L'Etat, ça sert d'abord à faire la guerre : L'Etat-Nation est lié à la guerre en chacune de ses étapes en direction de la formule finale, qui sera l'Etat totalitaire. Cette phrase tirée du dernier livre de D. de Rougemont donne une idée de l'urgence des mesures à prendre. Déjà dans son étude « du pouvoir », B. de Jouvenel en 1945 avait relevé ce fait : à l'accroissement du pouvoir d'Etat correspond exactement l'extension des guerres. Toute étude sur la Défense Populaire Non-Violente doit tenir compte de ce fait majeur. Si l'on veut donc lutter contre la guerre et s'attaquer aux racines du mal, il faut lutter contre l'extension démesurée du Pouvoir d'Etat. De l'obéissance servile à la désobéissance civile : B. de Jouvenel analyse d'abord et définit comme fondement premier du Pouvoir d'Etat, l'obéissance civile. Tout pouvoir se fonde donc sur l'obéissance des citoyens à la loi de l'Etat mais l'obéissance civile et obéissance servile, les citoyens ont complètement perdu leur pouvoir, au point d'en subir les pires conséquences.

L'individu en politique : ce n'est probablement pas par hasard que le citoyen abandonne son propre pouvoir à l'état. Il ne faudra donc pas manquer d'analyser les mécanismes psychologiques qui sont à l'origine de cet abandon, mais aussi les techniques mises en place par l'Etat pour anihiler la résistance des citoyens et obtenir toujours plus d'abandon. A ce rapport dialectique « abandon du pouvoir - extension du Pouvoir », il faudrait substituer à travers les luttes sociales en cours et à venir, une nouvelle dynamique : création de contre-pouvoirs - déconstruction de l'Etat. Nous verrons au cours de jeux de rôles, comment nous-mêmes vivons des rapports de pouvoir au sein d'un groupe et étudierons les moyens d'appliquer pleinement notre potentiel de pouvoir pour l'organisation des tâches matérielles et du déroulement de la session. Éléments pratiques : Apporter duvet, couvertures si possible, vêtements chauds. Le prix de journée est fixé entre 20 et 30 F selon les possibilités de chacun. Pour venir, en train, nous prévenons de l'heure d'arrivée en gare de Millau. Pour venir en stop, ou en voiture, sur la RN 9, de Montpellier à Millau prendre à 2 km de l'Hospitalet du Larzac, la direction de Nant-Le Vigan, D7. Le CUN se trouve sur la place de l'Église. On est prié de s'inscrire à l'avance. Merci. Pour d'autres renseignements, nous écrire : le CUN du Larzac, La Blaquère, 12230 La Cavalerie.

pris dans la masse

MUR DU SILENCE

Autour d'une barre de Cesium 135 trouvée dans une entreprise de Saône et Loire, à Branges.

Elle servait de contrôle de soudures. Les ouvriers de l'entreprise ont dû s'en approcher et subissent en ce moment examens et analyses.

On se rappelle l'effet du Cesium en pensant à l'ouvrier qui en avait gardé une pastille dans sa poche pendant quelques heures (GO n° 5).

En même temps, on assiste au lamentable concert orchestré par EDF, les chefs d'entreprise et les médias pour enlever le soutien populaire aux ouvriers d'EDF en grève.

ESPERANTISTE INTERNE

Youri Belov, espérantiste, a été arrêté une première fois en 1961 et condamné à la prison à une époque où le simple fait de diffuser l'espéranto et de correspondre avec des espérantistes étrangers était jugé comme de la « propagande antisoviétique ». Il fut arrêté une seconde fois en 1964 en raison de sa participation à une conférence d'espéranto qui avait eu lieu à Cracovie (Krakow, Pologne), puis lors d'un congrès à Munich, où il avait critiqué l'attitude du gouvernement soviétique.

En décembre 1971, Youri Belov fut transféré à l'Institut de « Psychiatrie Juridique » de Serbsky et déclaré malade mental. En mai 1972, il fut interné dans l'asile psychiatrique spécial de Sychyovka, dans la région de Smolensk.

Les recherches continuent afin de mettre au point une forme d'action visant à obtenir la libération de cet espérantiste. S.A.T., 67 av. Gambetta 75020 Paris.

AMIANTE

« Notre vin est fait uniquement avec du raisin ou du jus de raisin frais », hurlaient les négociants il y a plus d'un an.

C'est ainsi que « Que Choisir » a été traduit devant la première chambre civile du tribunal de Paris, parce que cette revue avait dit que l'amiante provenait des filtres et qu'elle rendait le vin cancérogène. Résultat du procès prochainement.

CENTRALES THERMIQUES

En Corse, le G.A.R.D.E. (groupement d'Ajaccio et de sa région pour la défense de l'environnement), part en guerre contre les centrales thermiques.

Alors que huit cent mille mètres cubes d'eau tombent sur la Corse, ruisselant en torrents d'énergie inexploitées, on va utiliser du pétrole, onéreux et polluant. D'ailleurs, ce pétrole, on le trouverait en Corse, naturellement. Il paraît qu'il y a un « piège à pétrole », une des trois conditions à réunir pour constater la présence de pétrole. Mais déjà des élus s'opposent à des forages. Ils pensent à Ekofisk...

POLLUTION SUR POLLUTION

Pour dissoudre les 200 000 litres de fuel qui se sont déversés dans le Lot le 30 novembre, en amont de Puy-l'Évêque, les pompiers en sont réduits à déverser des tonnes de poudre détergente pour que les nappes ne se jettent pas dans la Garonne.

NUCLEAIRE

Une barette de Radium 226, enveloppée dans une chape de plomb de 8 mm d'épaisseur et enfermée dans un boîtier de plastique translucide, a été dérobée lundi 28 novembre, dans un véhicule en stationnement (?) à Paris.

La barette se trouvait dans la serviette d'un ingénieur de la firme Klaus Esser-France. Pour quoi faire ?

Le réacteur de Fessenheim, tranche 1, a redémarré. Elle était arrêtée pour cause d'une panne dans une pompe (un lecteur nous affirme avoir vu la pompe démontée, et présume que c'est vrai). La deuxième tranche avait été arrêtée pour des vérifications prévues après un certain temps de fonctionnement et repartira incessamment.

Le parlement italien a donné le feu vert (!) à la construction de 8 centrales nucléaires. Ce sont les sociétés Fiat et IRI qui se partagent le marché. Sachant que ces sociétés sont les 2 super-requins italiens, on peut penser que le fruit nucléaire italien doit être sacrément juteux !...

ARABE

Un arabe (encore un) vient de se faire buter. Le crime est revendiqué par Delta, organisation qui veut venger deux français tués lors d'une attaque du Polisario.

L'AAE, c'est les flics de Boumédienne au sein de l'émigration algérienne. Mais ce n'est pas parce qu'il appartenait à l'AAE que cet arabe s'est fait buter... Sa grosse tare, c'était d'être un bougnoule. Les imbéciles qui l'ont tué n'ont pas compris une chose capitale, y a deux connards, ennemis en façade, frères en réalité (vous de venez de qui je cause, Giscard le Beau et Boumédienne le Sinistre qui tous deux connaissent en cement de grands problèmes internes. Leurs « peuples » respectifs sont en colère. Il faut donc canaliser cette colère, la détourner de ses vraies causes...)

L'un crie donc : « C'est la crise, les arabes ont augmenté le pétrole, y a quatre millions d'étrangers en France ! » L'autre crie : « L'impérialisme français, par l'intermédiaire du Maroc, menace notre révolution ! » Il provoque une guerre et, pour la publicité, va jusqu'à faire prisonniers des français...

Résultat : des mecs qui « vivent » la même vie de chien s'entretuent. Bien sûr, en France, y aura des milliers d'ouvriers français anti-étrangers...

Que voulez-vous, quand on ne peut pas cogner sur les gros bonnets ou les flics, faut bien trouver quelqu'un d'autre pour se défourler !

CONCORDE GRIPPE

Les passagers du Concorde ont mis 9 h 37 minutes pour effectuer la liaison Paris-New-York. Ils sont arrivés en bon vieux boeing. Concorde ne serait-il qu'un vulgaire tas de boue ? C'était le système de pompage du carburant qui chauffait.

LIPS

Les ouvriers de LIP ont adopté une structure juridique de coopérative. Il s'agit pour eux de pouvoir trouver des marchés pour leurs produits. Entre autres, une minuterie de cuisine fabriquée à partir d'une tête de fusée.

Réservez vos achats de Noël aux Armements Recyclés Réunis !

(Voir « Sur le Terrain »)

DES CANDIDATS PEU ORDINAIRES

Guy Demenge, guide de haute montagne et écologiste est délégué provisoire d'Écologie 78 pour la région Provence - Alpes - Côte d'Azur. Chez lui, les « sous-marins verts » hantent les eaux méditerranéennes. Il a bien voulu nous préciser comment il compte mener campagne...

Q : Comment le coup d'envoi de cette campagne s'annonce-t-il ?

R : Nous avons une position de principe. Dans chaque circonscription des groupes écologiques vont exercer une pression et vont œuvrer à travers des actions d'information sur des objectifs généraux et des actions locales. Par ailleurs, nous ne désignerons pas de candidats, là réside la différence avec les « verdâtres »

Q : Comment les candidats seront-ils désignés ?

R : Le plus tard possible, juste avant la fin du délai légal. Chaque groupe de circonscription désignera ses candidats et suppléants à sa convenance, par tirage au sort ou unanimité. Chaque groupe pourra ainsi exercer son effort d'une façon démultipliée, plus efficace et sans vedettariat.

Q : N'est-il pas difficile de supprimer la personnalisation dans un tel jeu ?

R : Il faut inventer une déontologie des mandats. Il ne s'agit pas d'une norme à imposer aux autres, mais d'une auto-régulation, d'une discipline personnelle. Résumons nous. La désignation démocratique est en même temps une démythification de la compétence. Pas de cumul de mandats, ni de parachutage. Pas de chèque en blanc, mais un mandat limité et précis avec retour à la base régulier, afin que chacun soit informé de l'évolution des différentes actions entreprises. Pas de carrière politique, mais un service rendu qui exige, après le mandat, un retour à la base automatique. Pas de réélection, car le pouvoir corrompt.

Q : Comment voulez-vous intervenir sur les médias ?

R : Nous avons à présenter des dossiers qui offrent une réelle alternative au marasme actuel et qui sont des dossiers propres à notre région : les concessions d'endiguages, les effluents des villes, la protection de la forêt, la mise en place d'une agriculture organique à haut rendement assurant l'autonomie alimentaire de notre région, la volonté d'un règlement d'urbanisme intégrant le solaire... Ces alternatives doivent être connues et pour cela nous réclamons l'accès à tous les médias régionaux. Si ces accès nous sont refusés, nous nous lancerons dans des actions spectaculaires non-violentes, telles que des grèves de la faim simultanées dans les différentes préfectures concernées.

Q : Et pour le financement de cette campagne ?

R : Nous partons les mains vides. Mais nous offrons la structure d'accueil : différents CCP Écologie 78. Par ailleurs, nous annonçons d'emblée la couleur : un quart des sommes collectées iront à des associations de soutien au tiers monde, aux prisonniers, aux objecteurs... Chacun va donc s'impliquer dans cette campagne en dépassant les objectifs purement électoraux.

D'autre part, nous espérons lancer une opération « Lithographies » signées et numérotées sur une douzaine de thèmes : la violence, les esclaves, les animaux, la bagnole, l'urbanisme concentrationnaire, l'agriculture poison... En complément, chaque litho sera doublée d'une grosse série d'affiches - posters qui seront partout mises en vente. Là aussi, il restera quelque chose de la campagne. Il n'y aura pas de pollution des murs et nous allons toucher le domaine de l'art, donc dépasser celui de la simple polémique.

Q : A votre avis, que va déclencher cette campagne ?

R : Nous avons l'espoir de déclencher un retour à la politique, c'est-à-dire s'occuper de sa cité. Nous ouvrons une dynamique qui peut dégelé l'un des plus importants courants politiques : l'abstention. Cette dernière n'est pas de l'apolitisme mais le refus d'une structure où l'expression est impossible. Dégeler l'abstention, cela peut s'appeler un raz de marée écologique.

Propos recueillis par Yves-Bruno Civel

ÉCOLOGIE 78 : 68 rue Mercière, 69002 LYON.

POSSIBILITÉS D'INTERVENTIONS DANS DES ÉMISSIONS RADIOPHONIQUES

Voici la liste des émissions radiophoniques où l'on peut intervenir pour lancer un slogan, poser une question sur le nucléaire, dénoncer le terrorisme d'Etat. Méthode non-violente par excellence, elle devrait s'avérer très efficace, toutes ces émissions étant très écoutées...

R.T.L.: vers 10 h 30-11 h 30 : jeu des introductions musicales (chanson à trouver d'après l'introduction). N°720.22.11

Téléphoner avant (on vous rappellera au moment voulu).

« Anne-Marie Peysson », sujet à débattre de 9 h 20 à 10 h 30. Ne fait appel qu'à certaines personnes : les gros, les timides, les fumeurs... en fonction du sujet choisi. N°720.22.11.

« Appelez, on est là », émission d'entraide de L. Zitronne vers 14 h 30. Un ou deux appels seulement, idem pour Mérie Grégoire un peu plus tard (720.22.11)

« Les routiers ». On peut passer à l'antenne si on trouve un motif « auto-stop » original (après 22 h).

Europe 1 : vers 10 h 30-11 h 30, pile ou face ou « La marmite ». Définition de mot à trouver dans une chanson. Tél. 256.90.20. Téléphoner pendant l'émission.

« Faites vos prix » de 7 h 30 à 8 h 30. Consiste à trouver le prix d'un objet. N°256.90.20.



France-Inter : Le téléphone sonne. Questions à un invité de 19 h à 20 h (questions posées de 17 h à 19 h, donc pré-enregistrées). Tél. 524.71.00. Même remarque pour l'émission d'Anne Gaillard le matin vers 11 h.

Radio Monte Carlo : « Le schtroumpf », 11 h 30. Jeu qui consiste à deviner une chose ou un verbe. Ne peuvent téléphoner que les gens d'une ville précise désignée avant l'émission. Le N° de tél. varie selon la ville choisie.

Jeu de La Redoute : article à trouver dans le catalogue à partir de quelques éléments. A 8 h 15 et à 15 h 25. Tél. 30.14.00.

le ramasse miettes

Micro indiscret, ouvert sur des conversations dans le milieu baignant dans le pro-nucléaire

Source : lettre d'un lecteur qui tient à conserver l'anonymat pour qu'il puisse continuer à assister lors de nouveaux entretiens «à des perles de ce genre» selon les termes de sa lettre.

Voici quelques conversations, à bâtons rompus, prises «au vol» avec des gens favorables au nucléaire :

- Avec un responsable d'adjudication de travaux de construction de centrales nucléaires :

«L'idéal, voyez-vous, c'est le surgénérateur : vous comprenez, ça consomme ses propres déchets ; au bout d'un certain temps, vous prenez les déchets par le bas, vous les rechargez par le haut, et c'est reparti pour un tour.»

«Les écologistes ? Ecoutez : quoi qu'ils fassent, les centrales se construiront puisqu'on en a besoin. Ce ne sont pas des manifestations qui vont changer grand chose. De toutes façons, ils sont idiots de

manifeste contre les centrales : bien sûr, il y a des risques, mais ces risques ne sont pas dans les centrales puisque nous-mêmes nous y allons, ils sont dans les centres de traitement des déchets.»

- Avec des techniciens travaillant aux sous-marins français :

«Les centrales nucléaires de 900 MW, c'est une vraie catastrophe, par leur conception même, tant du point de vue sécurité que rendement ; vous n'avez qu'à aller demander aux collègues qui s'occupent de Bugey et de Fessenheim. Les 1300 MW, elles, posent beaucoup moins de problèmes... mais en fait, le mieux, c'est le surgénérateur : là, aucun problème ; parce que les 1300 MW, quand même, c'est pas tout-à-fait au point...»

«Oui, à Fessenheim, ils ont des problèmes de turbines et d'alternateurs, ça c'est ce qu'on peut dire au public ; en fait, il y a aussi des ennuis du côté des circuits radio-actifs, mais ça, on n'a pas le droit d'en parler. Et les écologistes sont cons, ils protestent, mais ils ne savent pas ce qui se passe réellement (à part : «s'ils savaient !...»).

«Quand j'ai commencé à travailler dans le

secteur militaire, j'ai été scandalisé : dans le civil, on a des normes de sécurité à respecter, le matériel est contrôlé par les Mines et doit être agréé. Par contre, il y a un décret qui dit que le matériel nucléaire soumis au secret militaire n'a pas à être soumis à l'agrément des Mines ; exemple d'application : dans le civil, on teste et on surveille les gaines devant servir à envelopper les barres de combustible pour réduire au minimum les risques de fuite. Mais Monsieur X (c'est un très haut placé dans la hiérarchie de l'armement), lui, a signé une lettre spécifiant qu'il était inutile de s'occuper de cela, car il n'y aura pas de fuites de gaine !»



La publicité nucléaire et la Caisse d'Épargne des PTT :

Un périodique d'information est disponible sur les guichets des PTT pour vous inciter à faire fructifier votre fric à sa Caisse d'Épargne : il s'appelle : «Épargne-Progress». Dans le N°26 daté du 2^e trimestre 1977, on y «cause» de l'EDF, de son déficit d'énergie, de son insuffisance d'auto-financement, de son déficit du compte d'exploitation qui atteint 621 millions, des dividendes reçus par l'Etat (en rémunération de ses dotations en capital) qui se sont élevés pour 74/75/76 à 1,9 milliards soit presque les 3/4 du déficit cumulé d'EDF qui a été de 2,5 milliards. La page 38 est intitulée : «La poursuite du nucléaire est inéluctable» ; en

voici la péroraison : «La réaction à l'égard de l'atome est quasiment viscérale : l'idée d'énergie nucléaire est liée avant tout aux bombes d'Hiroshima et de Nagasaki. Les défenseurs de centrales, Michel Pecqueur du C.E.A. ou Michel Boiteux, le directeur d'EDF précisément, et d'éminents physiciens assurent que :

- l'énergie nucléaire est propre : elle ne dégage pas de fumée.

- la radio-activité rejetée dans l'eau est cent fois inférieure à celle de la Loire ou à celle des églises de Bretagne ou du Massif Central (régions granitiques donc radio-actives).

- les rejets dans l'air sont moins nocifs que les rayons cosmiques.

- les accidents sont très improbables. Les scientifiques reconnaissent d'ailleurs qu'ils prennent un luxe de précautions pour prévoir les risques. Les centrales sont enfermées dans un triple réseau de protection. Pour éviter toute possibilité de fuite : on gaine le combustible ; le cœur du réacteur, lui, est placé dans une cuve en béton ou en acier. Enfin, le tout est logé dans un bâtiment étanche.

- enfin, le problème du stockage est soluble : on vitrifie les matières radio-actives préalablement à leur enfouissement.

Pour le moment, on en est là. D'un côté, les réactions passionnelles d'une population qui a peur, de l'autre une expérience trop récente pour que l'on puisse conclure de manière décisive.»

Source : lettre de Pierre Ducouran, 12 rue des Prairies 75020 Paris

La protection des employés en centrale nucléaire :

A Bugey, la formation «protection radio-activité» du personnel prévue était de une semaine de formation de base suivie quelques semaines plus tard d'une autre semaine de formation complémentaire.

Elle est actuellement réduite à une seule semaine, et elle sera réduite prochainement à deux jours seulement.

La priorité est donnée aux impératifs de production, et la productivité passe ainsi bien avant les soucis de sécurité du personnel, car il faut pouvoir proclamer le démarrage avant le 31 décembre 77.

Source : lettre d'un ami de Montalieu (près Bugey).

Les Amis de la Terre et Eco 78

Le 11 novembre, lors de son assemblée générale à Asnelles (cf GO/CNV N°183), le réseau des Amis de la Terre décidait d'envoyer à Ecologie 78 une lettre ouverte (que nous publions ci-dessous), afin de préciser ses positions sur l'épineux problème des élections législatives. Le refus, de la dernière réunion nationale d'Ecologie 78, de discuter les propositions que contenait cette lettre ouverte motiva la décision des Amis de la Terre de Paris de ne plus assumer de responsabilités au sein du bureau d'Ecologie 78.

Les 2 et 3 décembre, les délégués régionaux du RAT approuvaient cette décision, regrettant qu'une fois encore le problème des objectifs que se fixent les groupes écologiques pour cette campagne des législatives soit évacué au profit de la seule discussion de problèmes tactiques. Le RAT estimant par ailleurs que son rôle n'était pas de constituer une nouvelle force de pression, c'est-à-dire refusant toute négociation d'appareil à appareil, renvoya à ses groupes locaux la responsabilité de se déterminer par rapport à Ecologie 78, et ce, en fonction des diverses situations locales et de l'évolution d'Ecologie 78.

Lors de cette même réunion, il fut également décidé de poursuivre le travail entrepris : élaboration d'un programme et surtout des mesures d'urgence qui s'imposent dans un certain nombre de secteurs, contacts avec les mouvements sociaux (région, femme, droits fondamentaux, antimilitarisme, etc.). Tout cela constituant une contribution au soutien d'éventuels candidats écologiques, mais aussi une nécessaire clarification de nos analyses. Et seule cette clarification nous permettra d'éviter de tomber dans les pièges que nous tend à profusion ce monde électoral.

Marc Thivolle

Lettre ouverte

Chers amis,

Au cours de notre dernière réunion nationale à Asnelles (Toussaint), nous avons évidemment examiné la situation politique et, notamment les prochaines législatives, dont nous pensons qu'elles constituent le pire cadre pour développer l'écologie. Certains groupes AT se refusent d'ailleurs à soutenir des candidatures écologistes.

Toutefois nous avons tenu à dégager une position commune sur les conditions que nous proposons pour une participation de candidats écologistes à ces élections. Nous avons pris acte de la constitution du regroupement électoral ECOLOGIE 78 et voulons lui apporter une contribution commune car nous considérons que les écologistes ne doivent pas, dans la mesure du possible, se présenter à ces élections en ordre dispersé. C'est pourquoi, à notre

avis, ECOLOGIE 78 devrait favoriser une représentation plus étoffée des régions et se doter d'une coordination nationale élargie. nous avons également adopté le principe suivant : l'investiture ECOLOGIE 78 est subordonnée à un accord entre la coordination nationale et les groupes locaux.

Nous considérons que l'engagement électoral des écologistes doit répondre à deux objectifs nationaux, sans préjuger des questions locales, laissées à l'appréciation des groupes locaux :

1) populariser un programme général, c'est à dire faire partager nos désirs.

2) créer un rapport de forces favorable pour l'adoption d'un plan conservatoire d'urgence et imposer que celui-ci devienne le centre du débat électoral national. Les cinq domaines qui nous paraissent prioritaires et pour lesquels nous suggérons de dégager une série de mesures d'arrêt, de démontage, de transition, sont les suivants :

- a) l'écart entre les pays surdéveloppés et les pays sous-développés.
- b) la disparition des ressources biologiques
- c) la production d'énergie de capital

d) le gaspillage de travail humain
e) l'asservissement des individus, des communautés des régions.

Nous proposons qu' ECOLOGIE 78 ne présente pas de candidats écologistes au cas où des candidats non écologistes ayant des chances réelles d'être élus s'engagent à reprendre à leur compte l'ensemble de ces mesures. Les garanties de cet engagement doivent être précisées par exemple, l'absence de proposition de loi dans un délai raisonnable pouvant être sanctionnée par une démission).

Nous partageons la volonté déjà affirmée par ECOLOGIE 78 de ne pas donner de consignes de vote. En revanche, nous pensons qu'il est indispensable de rendre publiques les positions de tous les candidats par rapport à ce plan et non les clivages politiques traditionnels qui nous importent, au premier comme au second tour. Nous suggérons donc que les porte-parole d'Ecologie 78 s'abstiennent désormais de faire référence à des clivages politiques traditionnels lorsqu'ils ne sont pas pertinents.

Enfin, il nous paraît indispensable de vouloir traduire au plan électoral les convergences que nous constatons sur le terrain avec d'autres mouvements sociaux :

- féministes
- mouvements de défense du territoire (régionalistes, petits agriculteurs et pêcheurs, défense des sites, associations des citadins...)

- mouvements qui défendent l'autonomie civile contre l'Etat (défense des libertés, des minorités, des différences, handicapés, pacifistes... mouvement associatif, expérimentateurs...)

- mouvements qui portent à la politique les questions autres que celles du travail (consommateurs) et, au sein du monde du travail, ceux qui veulent changer les outils (ex. des LIP, des coopératives...).

En ce qui concerne le P.S.U., nous avons certes une action commune bien réelle sur le terrain, mais nous refusons de le considérer comme un partenaire privilégié d'ECOLOGIE 78 à cause de trois divergences fondamentales : c'est un parti politique avec l'organisation, la stratégie et le style que cela implique ; il se situe au sein des oppositions politiques traditionnelles ; il tend à réduire la réalité sociale à la question du travail.

Nous refusons donc de participer nationalement au «front autogestionnaire» proposé par le P.S.U. et nous refusons qu'il y ait négociation et accord nationaux d'appareil à appareil entre ECOLOGIE 78 et le front autogestionnaire, à condition que le candidat lui-même ne donne pas de consignes de vote.

Le réseau des Amis de la Terre

L'HIVER DES SQUATTERS



Premier décembre, date fatidique pour les squatters, ces Bernard - l'Hermite d'appartements, maisons ou terres inoccupées : s'ils ne sont pas expulsés ce jour-là, ils ont de grandes chances de passer l'hiver au chaud.

Le squatting, action évidente de désobéissance civile, n'a pas toujours eu bonne presse auprès des militants : cette pratique présente un petit côté pot-au-feu, pantoufles, tricot des longues soirées d'hiver... Peut-être. Mais il y a d'autres aspects. D'abord, l'expulsion *manu militari* des indésirables officiels met en évidence d'autres exclusions beaucoup plus sournoises. A la Croix-Rousse, par exemple, la présence de squatters nous a fait connaître le mépris professé par les propriétaires envers leurs vieux locataires : ceux-ci sont mis dehors plein décembre. On leur dit que c'est provisoire, on leur fournit le garde-meubles pour leurs effets et on les laisse se débrouiller pour leur logement pendant la durée des travaux (en principe deux mois). Ensuite, ils ont, bien sûr, le droit de revenir habiter chez eux... A condition de pouvoir payer le nouveau loyer, augmenté en fonction des améliorations esthétiques et sanitaires...

Par ailleurs, la présence des squatters dans un quartier vétuste, ça peut être un quartier qui redémarre, comme à Grosvenor Road à Londres, comme à la Krutenau à Strasbourg, au Beau Bouquet à Lille, rue Elise Dreux à Tours, rue Asseline à Sèvres, dans les quartiers des Halles, du Marais ou du treizième arrondissement à Paris, etc. Des liens se créent entre les jeunes « marginaux » et les habitants de ces zones délaissées, promises au coups de butoir des promoteurs. Ce sont souvent des vieillards ou des immigrés, marginaux par force de la société. Ils apprennent à la fois à désobéir au pouvoir et à s'organiser collectivement.

Enfin, la squatterisation, c'est une réponse à une question qui, semble-t-il, n'est jamais posée, du moins officiellement aux urbanistes et architectes : où peut-on habiter quand on veut vivre nombreux, autrement qu'en couple et petite cellule familiale ? Aucun logement actuellement construit n'est conçu - et pour cause - en fonction de la vie communautaire. Le squatting permet quelquefois d'occuper de très anciens appartements, du temps où chaque famille était nombreuse et logeait ses « gens », ses domestiques. Quand on n'a pas la chance de tomber sur le 200 m² libre, on peut occuper plusieurs logements du même immeuble, parfois de la même rue, la communauté s'étire, s'étale, prend racine, fait tache d'huile... jusqu'à l'expulsion, hélas !

Pour toutes ces raisons, le squatting, loin d'être une fin en soi, certes, représente tout de même un secteur privilégié de l'écologie urbaine, dans le même temps qu'ailleurs il remet en culture des terres agricoles délaissées et évite à des maisons rurales de s'écrouler définitivement.

I.C.

(voir page suivante)

MALABRAC :



ILS RESTENT !

30 novembre dernier jour de l'automne

C'est le mercredi 30 novembre que les habitants de MALABRAC, menacés d'expulsion, craignent l'intervention des autorités. Entre 7h 22 et 15h 56 (ou 21h selon que l'on interprète les textes différemment) les forces de l'ordre pouvaient investir les lieux et obliger les occupants à s'en aller.

Depuis dimanche dernier, à l'appel des habitants du hameau, un collectif de soutien a été mis en place par des gens venus des quatre coins du département : guets permanents de 3h du matin à la nuit tombée -liaisons avec la plaine pour mettre en oeuvre tous les moyens susceptibles d'aider au maximum la résistance-organisation de la vie matérielle pour ceux, de plus en plus nombreux, qui sont venus apporter leur concours.

Il neige et il fait froid ! Pourtant il ya du monde dans la cour de la ferme. Pour cette dernière journée plus d'une centaine de personnes sont là. Dès lundi la presse locale a rendu compte des dernières péripéties et répercuté l'appel au rassemblement lancé par l'ensemble des syndicats agricoles et des partis politiques de gauche et d'extrême gauche.

Au cours de la matinée les liaisons radio ont été interrompues par suite de brouillages. Vers 13h autour des feux c'est le pique-nique; de nombreux groupes discutent les derniers événements et tentent d'évaluer les probabilités pour les prochaines heures.

14h 30 débat. Jean Louis Régné explique l'affaire depuis le début et précise à la demande de certains les projets du groupe. Il indique également l'attitude de résistance non-violente qui a été décidée en cas d'intervention des forces de l'ordre : négociations menées par les habitants du hameau, les élus municipaux, l'avocat, des représentants des syndicats agricoles et de la ligue des Droits de l'Homme.

Interruption du débat pour informer l'équipe «portes, fenêtres qu'elle doit achever l'enlèvement de toutes les ouvertures pour empêcher la pose des scellés.

La discussion reprend et les problèmes d'autres communautés agricoles confrontées à des difficultés semblables sont évoquées : Le mas de Vilalt convoité par des promoteurs Belges-Sarlat d'Usclat d'où deux personnes ont déjà été expulsées.

C'est le problème de la spéculation foncière qui est posé. !

Les rapports entre agriculteurs du terroir et les communautés qui tentent de faire revivre les terres incultes retiennent également l'attention. «Chaque fois qu'il y a des gens sérieux on les défend» dira un paysan du coin. Ceux de Malabrac ont fait leurs preuves et ils sont assurés du soutien de tous.

16h. L'atmosphère est plus détendue : «Ils ne viendront plus. C'est pas possible !» On organise la suite des activités pour la fin de la journée. Les relais aux postes de guet maintenus cependant. Une équipe va descendre au village de Caudiès pour le réapprovisionnement.

Il fait nuit maintenant. Dans les différentes pièces de la ferme les discussions reprennent. On critique le fonctionnement du collectif au cours de ces derniers jours. Certains reprochent le manque d'information parfois. Des membres du collectif expliquent que le dispositif mis en place exigeait la prudence et ne permettait pas de tout dire. Mais une chose est certaine à aucun moment aucun groupe extérieur n'a pu prendre la place des habitants de MALABRAC. C'est eux et eux seuls qui ont décidé des actions à mener. Cette analyse des événements apparaît importante pour le déroulement d'autres actions qui ne manqueront pas de s'avérer nécessaires dans l'avenir.

21h C'est fini ! Ils ont gagné ! La fête peut commencer ! Grillades, champagne. Musique et chansons. Jusqu'au 30 Mars personne ne peut plus chasser les occupants.

pourquoi Malabrac ?

Pour comprendre ce qui précède, il faut remonter au mois de mai 1974. A cette date, Jean-Louis et Nicole Régné s'installent dans le hameau abandonné. Situé dans les Pyrénées Orientales, à 750 mètres d'altitude, totalement isolé (il faut 35 minutes à pieds pour se rendre de la route à la ferme et à l'époque le chemin était impraticable). le propriétaire est le docteur Brandon, médecin parisien, qui autorise l'installation mais refuse de passer un bail. Jean-Louis et Nicole se mettent au travail : aménagement du chemin, reconstruction des ruines, élevage de chèvres. Pour assurer

l'avenir de l'entreprise, il louent des «communaux» ce qui leur permet d'obtenir le statut d'éleveurs. Deux ans passent. Les transformations sont énormes. Devant ce résultat spectaculaire, le docteur Brandon, qui ne veut pas aliéner sa «propriété privée», demande aux pionniers de partir, devant leur refus, entame la procédure juridique. Les syndicats agricoles qu'ont rejoints Jean-Louis et Nicole, leur accordent leur soutien car ne n'est pas un cas isolé dans le département. La procédure suit son cours et le propriétaire est gagnant car les occupants n'ont pu obtenir ni bail ni fermage. A l'heure actuelle, l'affaire est en cassation.

Le Dr Brandon désire récupérer «son bien» car la propriété achetée quarante millions d'anciens francs est mise en vente au prix de deux cents millions d'anciens francs, ce qui donne une idée de la spéculation.

La SAFER qui estime la propriété à cent vingt millions est prête à faire jouer son droit de préemption pour y installer les Régné. Le Dr Brandon tourne la loi en formant une société civile (25% des parts à ses enfants, 75% à Madame Bella qui

se porte acquéreur). Il peut ainsi vendre sa propriété en cédant ses parts. Au cours de l'année 76, les occupants reçoivent la visite de l'huissier muni de son commandement. Il reviendra pendant l'été 77.

Devant le nouveau refus des occupants, l'affaire va prendre une autre tournure. En effet, le Dr Brandon a déposé une plainte auprès du Tribunal Administratif pour non-exécution de décision de justice et réclame des indemnités journalières. Le Préfet informe les occupants que l'expulsion pourrait se faire avec l'aide de la force publique. Cette expulsion ne pouvant avoir lieu après le 30 novembre explique la mobilisation de ces derniers jours.

et maintenant ?

La vie va pouvoir continuer à Malabrac jusqu'au 30 mars, date fatidique à laquelle les expulsions peuvent reprendre. Et les activités ne manquent pas : poursuite des aménagements, surveillance des troupeaux



(l'élevage a pris de l'extension : 40 chèvres, 30 vaches, 10 chevaux, la basse-cour), fabrication et commercialisation des fromages.

Pour mener à bien tout cela, ils sont maintenant tout un groupe. En plus de Jean-Louis et Nicole, il y a Bob (charpentier objecteur-insoumis), Christian (luthier), Auguste (sans profession, objecteur-insoumis), Gisèle (agricultrice).

La preuve est faite que la réanimation de la propriété est possible. Ceux de Malabrac veulent rester pour empêcher que cette terre qui les fait vivre ne soit sacrifiée à la spéculation ou aux promoteurs.

les projets

La formation d'un GFA (Groupement foncier agricole) est prévue pour permettre le rachat des terres ; la constitution d'un GAEC (Groupement agricole d'exploitation en commun) permettant des activités plus importantes est envisagée.

Mais l'agriculture n'est pas une fin en soi pour le groupe de Malabrac. Ce doit être un moyen de vivre et de financer d'autres actions.

- Accueil d'enfants pour des sessions de vacances (le financement des séjours pouvant être pris en charge par le groupe)

- Création d'une école.

- Lieu de rencontre pour d'autres groupes concernés par les luttes actuelles.

- Organisation d'un centre de post-cure dans une optique différente de la psychiatrie officielle.

Il est donc nécessaire qu'après cette victoire ceux de Malabrac puissent continuer. Il faut lutter pour que leur installation ne soit plus provisoire et leur existence menacée par le Pouvoir de l'Argent. Leur action est exemplaire et doit pouvoir s'imposer.

Le rassemblement a permis des contacts avec d'autres groupes dans une situation semblable. L'organisation de la résistance

et la mobilisation des énergies doivent se poursuivre pour que puisse s'étendre l'implantation des groupes qui ont choisi des alternatives nouvelles.

A la vieille formule « force doit rester à la loi » doit faire place une réalité plus juste « force doit rester à la vie ».

A. Bernard

LILLE

Il a fallu un escadron de CRS, un commissaire divisionnaire de police et une trentaine d'inspecteurs en civil pour chasser les vingt squatters du Beau-Bouquet, au cœur du vieux Lille. L'évacuation s'est faite sans heurts, puisque les occupants sont des écologistes non-violents; mais les forces de l'ordre redoutaient une manifestation de soutien des habitants du quartier, aussi l'opération s'est-elle déroulée à l'heure du déjeuner... Pauvres rusés.

La squatterisation avait commencé en juin dernier, lorsqu'un groupe décidait de tenter une expérience de vie communautaire dans cet îlot du quartier Sainte-Catherine déclaré insalubre depuis 1973. A cette époque, la mort du sacristain de Sainte-Catherine l'avait privé du dernier de ses occupants légaux. Le Comité Interprofessionnel du Logement (CIL) s'était chargé de la rénovation immobilière, et en attendant de pouvoir présenter à la municipalité son plan de béguinage pour personnes âgées, il avait soigneusement laissé les bâtiments se délabrer, même ceux qui méritaient d'être préservés.

Dès le début de l'occupation par les écologistes, les promoteurs ont fait pression par les habituelles tracasseries, et une première sommation de quitter les lieux avait été faite le 18 novembre dernier. Les squatters tentaient alors par la voie juridique d'obtenir l'autorisation de poursuivre leur expérience d'animation de quartier mais la justice leur donnait tort. Pas plus de succès du côté de la municipalité, socialiste, certes, fière de quelques restaurations spectaculaires, mais pas ouverte pour autant à des tentatives de réhabilitation de quartiers qui ne sortiraient pas du cerveau de ses bureaucrates. L'équipe de Mauroy faisait la sourde oreille.

Quelques jours après la fête qu'ils voulaient donner pour la Sainte-Catherine, et qui leur était interdite par arrêté municipal (toujours les mesquineries) les squatters se voyaient définitivement expulsés, avec proposition de relogement... dans des H.L.M. de la périphérie, on suppose.

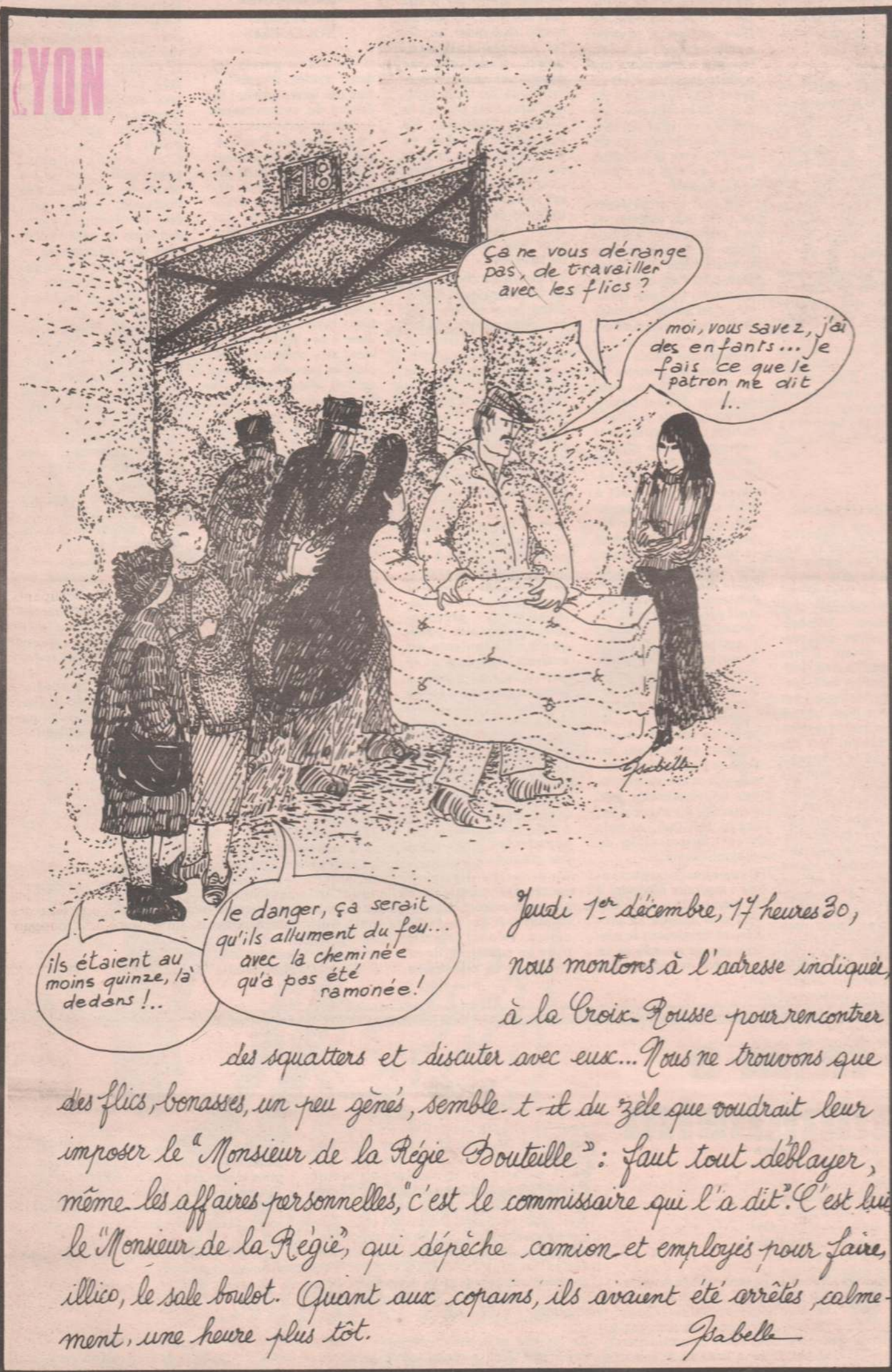
C.D.

(d'après « Le Matin »)

Pour les renseignements concernant les luttes urbaines à Lille (quartier du Beau-Bouquet et quartier des Bonnes Rapes) s'adresser au Comité de Défense, 23 rue du Pont-Neuf, 59000 LILLE.

(voir page suivante)

LYON



Judi 1^{er} décembre, 17 heures 30,
nous montons à l'adresse indiquée,
à la Croix-Rousse pour rencontrer

des squatters et discuter avec eux... Nous ne trouvons que des flics, bonasses, un peu gênés, semble-t-il du zèle que voudrait leur imposer le "Monsieur de la Régie Bouteille": faut tout débayer, même les affaires personnelles, c'est le commissaire qui l'a dit. C'est lui le "Monsieur de la Régie", qui dépêche camion et employés pour faire, illico, le sale boulot. Quant aux copains, ils avaient été arrêtés, calmement, une heure plus tôt.

Isabelle

COMMENT ETRE SQUATTER



Il n'y a plus de nos jours de maisons « abandonnées ». Tout est classé, répertorié, fiché dans les grands livres cadastraux qui se trouvent dans les mairies, tout le système dans lequel nous vivons est fait pour protéger la propriété : tout est propriété. Le propriétaire a tous les droits, y compris celui de laisser dépérir sa propriété. Le non-propriétaire n'a aucun droit, pas même celui de sauvegarder une maison et même si la maison présente un caractère architectural ou artistique incontesté. Dura lex sed lex.

Seul l'usage grignote peu à peu cette situation de droit. La squatterisation, ou l'occupation sans droit ni titre, est apparue sous sa forme moderne d'abord aux États-Unis, puis dans les grandes métropoles européennes à la suite des opérations immobilières qui provoquent la « taudification » de secteurs entiers du tissu urbain : les habitants quittent des quartiers parce que ceux-ci ne sont pas entretenus par la municipalité et c'est dans le laps de temps qui suit leur départ et qui précède en général la « rénovation » que s'installent les squatters. Cette pratique est liée à la recherche d'un autre mode de vie, notamment par la lutte contre la spéculation immobilière et l'uniformisation des cités.

Les choses ne se passent pas de la même façon dans les pays anglo-saxons, ou scandinaves, et en France : s'il y a plus de trente mille squatters à Londres, c'est que la loi tolère ou même reconnaît le droit au squattage. En France, rares sont les tentatives qui durent longtemps.

Comme quoi l'Angleterre n'est pas la perle Albion qu'on s'est complu, nous autres continentaux, à vilipender. Le

britannique squatter n'a qu'à faire poser sur la porte de la maison de son choix une serrure, afficher sur la même porte le texte du Forcible Entry Act, pour devenir occupant légal du lieu.

Forcible Entry Act, qui date du XIV^e siècle, my lord, on a le sens de la tradition, outre-manche. Malheureusement, ça ne durera pas, la tendance du gouvernement de Sa Majesté étant plutôt à la criminalisation des squatters. Encore un peu de folklore qui s'en va, et la dignité britannique avec.

En France, la situation des squatters est « hors la loi » ce qui signifie « qu'aucun texte juridique ne prévoit ce cas de figure ». Encore que la situation soit différente selon qu'il s'agit de la ville ou de la campagne : dans le second cas, un décret de 1962 est venu pallier les insuffisances de la loi.

MAISON URBAINE

Un aspirant squatter vient de repérer la demeure de ses rêves au cœur de la cité ou en banlieue. En général, les bâtiments inoccupés sont suffisamment délabrés pour nécessiter quelques travaux avant d'être transformés en Sam Suffit. Précaution indispensable : aller se renseigner au cadastre pour savoir précisément à qui appartient la maison. Soit elle appartient à la commune (voir plus loin). Soit elle appartient à un propriétaire privé, auquel cas on peut toujours tenter de négocier avec lui les conditions de l'occupation (bail symbolique, loyer symbolique). Il est recommandé d'entretenir avec lui des relations épistolaires, non pas pour les joies de la correspondance, mais parce qu'il est indispensable

d'avoir trace écrite de l'occupation des lieux. Dans le même esprit, on peut toujours faire mettre l'eau ou le gaz et l'électricité à son nom, se faire adresser le courrier à cette adresse : le but du jeu, qui n'échappera pas à votre sagacité, c'est de créer une situation de fait, d'accumuler les preuves de sa domiciliation. Tout cela en vue des démêlés avec le tribunal. Parce qu'il y en aura, évidemment.

Tant que le propriétaire ne porte pas plainte, on est tranquille, aucune force au monde ne peut se substituer à lui pour demander l'expulsion des squatters. Ça, par exemple, c'est bien l'avantage de la propriété sanctifiée. Si on a la chance que le propriétaire réside dans de lointaines contrées on est à l'abri pour un bout de temps. Mais si celui-ci est un sordide vieillard enrichi dans le commerce des confettis et spirales noires pour personnes en deuil, possesseur de bâtisses dont il se plaît à faire le tour avec régularité, si, donc, ce personnage vous tombe dessus et tente de vous chasser, une solution : résister. La plainte sera déposée au tribunal d'instance, qui doit prononcer une ordonnance d'expulsion (assignation à référé d'expulsion), seul titre exécutoire pour éliminer les squatters. Toute pression, menace, courrier ne valent rien et les occupants ne sont pas menacés tant qu'ils n'ont pas reçu le papier du tribunal. Ce n'est qu'ensuite que le commissaire peut procéder à l'expulsion, manu militari, et cela avec l'autorisation du cabinet du préfet.

Deux choses importantes : toujours répondre à la convocation du tribunal pour assister au procès, en emmenant le maximum de monde et en prenant le maximum

d'appuis. Il faut savoir que, si on n'a pas de recours juridique contre le propriétaire, on peut et on doit monnayer le départ des lieux, ou tout au moins demander un délai. Le président du tribunal d'instance ne pourra pas ne pas accorder deux ou trois mois aux squatters devant la pression publique. Ne pas oublier que deux ou trois mois, pour un spéculateur immobilier, c'est énorme, ça paralyse ses manœuvres. C'est toujours ça que les prussiens n'auront pas, et c'est tout bénéfice pour les squatters.

La deuxième chose, c'est qu'il faut toujours laisser des « signes de vie » dans la maison : table, chaise, lit, etc. Même si les grues sont dehors, à la porte, l'expulsion ne peut pas avoir lieu tant que les fameux signes de vie sont à l'intérieur de l'habitation. Évidemment, les flics les enlèvent. Évidemment, il faut les remettre. Il faut qu'il y ait des témoins. Ce n'est pas facile.

Dans l'hypothèse où le bâtiment appartient à la commune, c'est-à-dire qu'il y a déjà eu expropriation, les choses se compliquent, car la commune a des « prérogatives de puissance publique » : l'expulsion est automatique et peut se faire n'importe quand, y compris pendant les mois d'hiver. Les expulsions, de locataires ou de squatters, sont interdites de novembre au 15 mars tant qu'elles sont sur demande de propriétaires privés. Si c'est la commune qui le demande pour un immeuble lui appartenant, vous n'êtes pas protégés...

La propriété d'état est encore plus forte que la propriété privée, le groupe plus fort que le particulier. D'où l'intérêt, pour les squatters, de se constituer en association

loi de 1901, pour rétablir un peu l'équilibre.

MAISON RURALE ABANDONNÉE OU TERRES INOCCUPÉES

Il est prévu par la loi deux modes d'exploitation des terres incultes en dehors du consentement de leur propriétaire :

- à la demande d'un voisin : le voisin agriculteur d'une parcelle inculte depuis cinq ans peut demander au juge du tribunal d'instance de lui donner l'autorisation d'exploiter si le propriétaire la lui a refusée ou demeure introuvable. C'est le juge qui décide des conditions d'occupation (loyer, durée, date) donc il ne s'agit pas vraiment de « squatter ». De plus, la parcelle occupée ne doit pas dépasser une surface maximum fixée par arrêté préfectoral ;
- inventaire des fonds incultes : si les propriétaires de terrains incultes ne répondent pas à l'injonction de cultiver, les fonds sont portés à l'inventaire constitué par la préfecture et peuvent être concédés à des agriculteurs moyennant redevance.

Dans les deux cas, on voit qu'il s'agit d'accorder l'usufruit d'un terrain (le jus de fruit, comme disait une personne de ma connaissance) mais sans entamer le droit de propriété. En revanche, l'occupation sans droit de terres et bâtiments ruraux abandonnés, contrairement à ce qui se passe en ville, bénéficie, sinon de la loi, du moins de la coutume. Si cette occupation est faite sans violence et si elle s'exerce de façon visible continue et sans opposition du propriétaire réel, si l'occupant se comporte en propriétaire en exploitant les terres et en habitant les maisons, il deviendra propriétaire

au bout de trente ans... Encore faut-il qu'il puisse prouver cette occupation. Un constat par huissier est un moyen très efficace; mais d'autres éléments de fait peuvent être utilisés : abonnement d'électricité, règlement des impôts fonciers, travaux prouvés par devis et factures. Bien entendu, le propriétaire risque de se manifester et tenter de reprendre son bien sous la menace des gendarmes, notamment s'il se rend compte, grâce aux travaux effectués par les squatters, que sa propriété a de la valeur. C'est ce qui s'est passé pour Pierre Conti en Ardèche. Le pire, c'est que l'occupant expulsé peut être condamné à payer des frais de procédure, plus des dommages et intérêts pour l'occupation et les déprédations qu'on essaie de lui imputer...

Cependant, l'opposition à l'occupation ne viendra pas forcément du propriétaire qui souvent demeure introuvable ou indifférent. Les voisins risquent de s'inquiéter de cette ingérence, craindre un envahissement de leurs propres biens : la squatterisation à la campagne est une beaucoup une affaire de diplomatie. L'intégration reste la meilleure des « occupations ».

C.D.

« Sept ans d'occupation, ou comment squatter ». L'aventure d'un groupe qui fait revivre un quartier de Sèvres (Hauts-de-Seine) depuis 1971; ils étaient dans « L'an 01 » de Gédé, ils entrent dans leur An 06 et viennent de monter une exposition à la salle des fêtes de la commune. C'est bien ce que je disais, la meilleure façon de squatter est encore de s'intégrer (à la population, pas au système, bande d'esprits chagrins). Ils sont LA référence en matière de squattage. Se renseigner auprès d'eux, 18 rue des Caves, 92 Sèvres. Ils ont édité une brochure à la lumière de leur expérience. ■

Grève de la faim à Stammheim



VERENA Becker, ancienne membre de la RAF, dont le procès se déroule actuellement au tribunal de Stuttgart, réuni exceptionnellement dans la prison, vient de commencer une grève illimitée de la faim et de la soif pour protester contre ses conditions de détention, qui se sont endurcies depuis la mort d'Andreas Baader et de ses amis :

pour Verena, la surveillance s'exerce 24 heures sur 24, avec la lumière électrique allumée nuit et jour dans la cellule et la porte ouverte sur le couloir, un maton féminin planté devant. Comme des travaux se déroulent à proximité de la cellule, le bruit rend quasiment impossible tout dialogue avec un visiteur, même son avocat doit crier pour se faire entendre; de surcroît, deux flics sont autorisés à assister à ces entretiens, avant et après lesquels la détenu et l'avocat sont fouillés entièrement, fouille corporelle comprise.

La lumière et le bruit constants ont déjà causé des dégâts sur la santé de Verena Becker; l'isolement est tel qu'il lui est désormais interdit de lire les journaux, même la presse comme le Frankfurter

Allegemeine, le Welt, le Spiegel et le Stern, pour ne citer que les plus grands magazines allemands. Maître Heinz Funke a demandé pour la septième fois le report du procès de Verena parce qu'il n'a pu examiner suffisamment le dossier de sa cliente mise au secret : le dossier a été mis sous scellés.

(source : Leser Zeitung, bimensuel suisse, 29 nov.)

Pour tous contacts sur Paris, écrire au «Comité contre la répression en RFA», chez Isabelle Bourigaud, 99 rue Vercingétorix 75014 Paris.

NON CHEF !



Vous connaissez tous les publicités du genre **Essai gratuit pendant quinze jours**. Nous avons par ici testé une très grande quantité de produits divers... et nous les avons gardés sans les payer, ceci malgré les injonctions d'abord très courtoises, ensuite pressantes, puis les appels à l'huissier qui nous ont été faits.

Ainsi des gens qui se font avoir par une pub alléchante, puis par une intimidation de mauvais goût, peuvent profiter d'une lacune

Ainsi des gens qui se font avoir par une pub alléchante, puis par une intimidation de mauvais goût de la part de commerçants profitant des lacunes de la loi, peuvent-ils rectifier le tir.

Faites comme nous, essayez, et puis gardez sans payer pour saboter ce système de vente dégueulasse.

Précision : les vendeurs par correspondance n'ont aucun moyen légal de se faire payer. Par contre, ils peuvent venir rechercher l'objet pris à l'essai.

« Non Chef! », c'est une rubrique dont le but est d'essayer de lancer - sur une large échelle - une véritable campagne de désobéissance civile. Depuis quelques semaines, nous publions les lettres que nous envoient les lecteurs. Petit à petit un véritable dossier prend ainsi naissance. Alors vous tous qui, un jour ou l'autre avez refusé de payer la totalité ou seulement une partie de vos impôts estimant qu'ils étaient utilisés à des fins inacceptables, vous qui avez renvoyé votre livret militaire, autoréduit votre facture d'électricité, vous êtes insoumis au service militaire avez fabriqué de faux billets, occupé votre usine, squatté l'appart du voisin, fumé un joint, trahi la Patrie, passé la frontière sans papiers, saboté la pointeuse, cassé les cadences, volé des documents officiels, libéré des chats robotisés, fabriqué des anti-sèches, pillé les tronc des Eglises.... faites nous part de vos expériences: faut que ça profite à tout le monde !

J.L.S.

SAVIEZ-VOUS que la journée du 16 décembre était - statistiquement - celle durant laquelle nous bouffions un maximum d'électricité ? Non ? Eh bien moi non plus ! Pourtant selon *Science & Vie*, si la puissance d'électricité moyenne utilisée journalièrement a été en 1976 de 20 000 MW, nous en avons dégusté 32 000 le 16 décembre 1975 et - tenez-vous bien - 34 500 le 16 décembre 1976 ! Résultat, EDF qui justifie son programme nucléaire en prenant toujours les chiffres de consommation les plus élevés, voit arriver chaque 16 décembre en se frottant les mains.

Pour doucher nos vaillants électro-technocrates, et de façon à baisser la barre, les groupes *Amis de la Terre* proposent de faire de cette journée celle du boycott total de l'électricité. Pour cela ils ont mis au point une série d'action avec en particulier des manifestations à la bougie, une campagne d'information contre les gadgets électroménagers et pour la pose de minuteries, une dénonciation du chauffage électrique...



Si vous vous sentez concernés, prenez vite contact avec le groupe *Amis de la Terre* le plus proche de chez vous ou téléphonez aux A.T. de Paris (707 41 19).

Si par malheur l'un des illustres lecteurs de ce journal devait, un jour, se retrouver face à l'arsenal répressif... voici les différentes possibilités auxquelles il peut avoir à faire face :

* **Le passage en flagrant délit (« flag ») :** C'est l'hypothèse pas marrante. On se retrouve crevé à l'audience après le dépôt et la garde à vue. Il faut alors demander un report du procès. D'ailleurs le Président est tenu de demander si l'on désire qu'il en soit ainsi. Dans ce cas il faut en profiter pour faire une demande de mise en liberté afin de pouvoir mieux préparer son procès. Beaucoup de gens s'imaginent que le report risque d'indisposer la Cour et que mieux vaut se montrer conciliant en acceptant d'être jugé en flagrant délit. Certains se voient libres le jour du passage devant les « flags ». Grave erreur : la défense « de connivence » a toujours été plus meurtrière que celle de rupture.

* **La citation libre :** Dans ce cas le prévenu est convoqué et doit se présenter librement le jour de l'audience.

* **Le cas peut se présenter où l'affaire est classée.**

QUELLE ATTITUDE ADOPTER A L'AUDIENCE ?

Pour ma part je pense que le mieux est de n'accepter de déléguer son droit de parole à quiconque. Si on prend un avocat, il faut lui déclarer avant l'audience tout ce que l'on désire qu'il dise. S'il ne le fait pas, il ne faut pas hésiter à le couper : l'avocat n'est pas le propriétaire de votre dossier. D'ailleurs le mieux est peut-être de ne pas prendre d'avocat; mais dans ce cas il faut exiger du Tribunal qu'il vous laisse bénéficier du temps de parole que vous désirez et d'avoir la parole en dernier, après le réquisitoire du Procureur.

Il est possible de faire un papier quand on veut lire sa défense. Si le Tribunal ne veut pas laisser la parole au prévenu qui se défend seul, ou s'il le coupe à tout bout de champ, celui-ci doit déposer ses conclusions par écrit et en trois exemplaires (un pour le Procureur, un pour les juges et le dernier pour lui-même). La Cour est tenue de répondre aux objections qu'on lui fait ainsi et qui doivent être rédigées sous forme d'« attendus ».

ex : attendu que la Cour ne m'a pas laissé parler alors que j'avais droit à la parole étant mon propre défenseur... Durant le réquisitoire du Procureur il est toujours possible de prendre des notes afin de pouvoir mieux contre attaquer. Enfin il est toujours bon de réclamer - à l'issue de sa plaidoirie - une dispense de peine (art 464 du Code de Procédure Pénale). C'est le Tribunal qui tranche et il ne doit pas se cacher derrière le « on ne peut que vous juger ». Depuis le 1er janvier 1976, il est possible de lui offrir une porte de sortie avec la dispense de peine et ce serait idiot de ne pas l'utiliser.

Claire BOTSYN

Je voudrais signaler deux cas de tout-électrique dans des H.L.M. Le premier à Orléans La Source où nous habitons en émigrés, ayant dû laisser notre Occitanie que nous voyons doucement crever. On nous offrait pour nous consoler, moyennant loyer bien sûr, un bel F 4 dans un appartement hexagonal tout-électrique. L'équipement était compris dans le prix

On ne nous offrait pas bien entendu l'équipement ! Ces appartements ont été terminés à la rentrée septembre, pour beaucoup c'était ça ou les ponts de la Loire. Le deuxième cas, encore plus scandaleux, se passe à Carmaux dans le Tarn, où après avoir démoli le vieux quartier du Rajol inesthétique, on a construit des H.L.M. (esthétiques, eux ?) pour reloger les personnes âgées qui non contentes de voir démoli leur maisons ont dû envoyer à la ferraille leurs vieilles cuisinières « inesthétiques » elles aussi. Une chose positive malgré tout: un vieux couple a dit Non Chef ! et a décidé de rester dans sa maison même en cas de démolition... et le vieux couple inesthétique vit dans sa maison inesthétique avec sa cuisinière inesthétique.

Dieu que c'est laid !

Marie José FERNANDEZ



A Jacques Lefavre et aux autres...

J'ai aussi donné l'équivalent de ma vignette à l'hospice de vieillards du coin. Je pense qu'on devrait faire un genre de réseau pour être en mesure de nous contacter mutuellement dès que l'un des refuseurs de vignette a un annui quelconque. Pour le moment je veux bien répertorier les adresses pour les contacts.



Thierry et Christine MALFROY

Dans la GO-CNV du 3 novembre, un lecteur proposait de pratiquer l'autoréduction o.R.T.F. pour avoir une télévision à notre service. Nous nous permettons de vous faire savoir que l'année dernière s'est créé un comité Radio - Télé Brezhnev (R.T.B.), soutenu par diverses associations et partis politiques; dans le but de revendiquer une place normale pour la langue bretonne et pour permettre au peuple breton d'apprendre son histoire à la radio et à la télévision.

Ce comité R.T.B. n'exige que l'application des droits démocratiques garantis par tous les organismes internationaux ainsi que par la déclaration des droits de l'homme. Son action consiste à refuser de régler en totalité le paiement de la taxe télé; elle se situe dans le cadre des différentes actions non-violentes que le mouvement progressiste et autonomiste breton a su développer (marches pacifiques en faveur de la langue bretonne, action pour le rattachement de la Loire Atlantique à la Bretagne, mise en place d'écoles maternelles de langue bretonne).

Où, mais alors, l'Alsace Lorraine... ?

OBSERVATIONS SUR LA PERSONNALITÉ DE L'ENFANT

DÉVELOPPEMENT CORPOREL
(Croissance physique, motricité, finesse sensorielle, etc.)

REACTIONS AFFECTIVES
(Émotivité, sensibilité, goûts, etc.)

VIE SOCIALE
(Relation avec les autres, esprit d'équipe, sens des responsabilités, solidarité, autonomie, etc.)

POSSIBILITÉS INTELLECTUELLES
(Attention, mémoire, curiosité, compréhension, sens logique, imagination, créativité, etc.)

COMPORTEMENT DANS LES ACTIVITÉS
(Sens de l'effort, persévérance, dynamisme, etc.)

Je vous envoie un exemplaire du dossier à établir dès la maternelle - dossier qui suivra l'enfant comme son ombre et sera - dit-on - détruit cinq ans après la fin de sa scolarité. Les renseignements exigés sur la face recto du carton jaune valent leur pesant d'or, y compris le petit signe qui doit désigner celui des parents qui ne vit pas au foyer ! Personnellement, étant directrice de l'école où je travaille, je suis décidée à ne remplir aucune « fiche » de liaison (fiche que nous devons créer) ; à ne joindre aucun « travail document » de l'enfant ; à n'acheter, ou à ne me faire offrir par la municipalité aucun dossier pour les 33 enfants qui cette année quitteront mon école.

Cela peut se qualifier de désobéissance administrative, puisqu'un décret, avec rappel par note de service académique, ordonne de constituer ces dossiers.

Savez-vous si d'autres enseignants ou enseignantes sont décidés à agir dans le même sens ? Quelles sont les sanctions entraînées par la désobéissance à un décret clairement et effectivement signé ?

Pour les autoréducteurs 15 % EDF à qui on a coupé le courant, voici un palliatif intéressant !

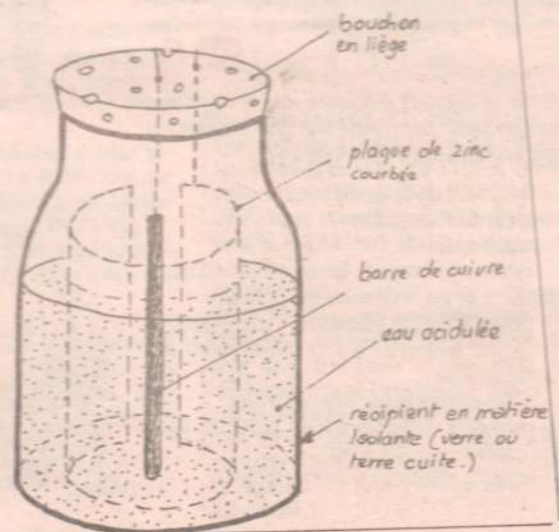
Fabrication d'une pile suffisante pour un éclairage

Le principe est celui qui a servi jusqu'à la guerre de 1939 pour alimenter le téléphone en courant continu.

COMPOSITION :
a) Un grand bocal (le plus grand possible), une tige en cuivre de 2 cm environ de diamètre avec une borne au bout pour pouvoir fixer le fil de départ.
b) Une plaque de zinc de la dimension approximative du fond du bocal, recourbée en rond pour entourer la tige en cuivre sans la toucher. On fixe sur cette plaque une borne pour le fil de retour.

MISE EN PLACE :
Mettre les deux éléments métalliques dans le bocal et remplir d'eau additionnée de 10 % d'acide sulfurique.

Chaque élément ainsi composé fournit une différence de potentiel d'environ 1,5 volts. En branchant 4 éléments en série on arrive à 6 volts et on peut alimenter une ampoule de voiture automobile (phare). En installant cette ampoule dans un système avec lentille, on obtient un très bon éclairage.



librairie

| | |
|---|--|
| Y en a plus pour longtemps Fournier..... 40,00 F | Le Guide du Militant Denis Langlois..... 12,50 F |
| Où on va l'en sais rien mais on y va Fournier..... 15,00 F | Survivre à Seveso Scientifiques, militants, journalistes italiens..... 25,00 F |
| Bataille d'Alger Bataille de l'homme J. de Bollardières..... 19,00 F | Bien Naître Michel Odent..... 27,00 F |
| Les grévistes de la guerre Jean Toulat..... 25,00 F | Pour une naissance sans violence F. Leboyer..... 25,00 F |
| Les trafics d'armes de la France C.L.I.C.A.N..... 20,00 F | Agriculture Biologique en France Lepape & Cadiou..... 30,00 F |
| La France Militarisée Brachet, Pons, Tachon..... 11,00 F | L'Objection de conscience Cattelain (Que sais-je ?)..... 9,00 F |
| La Bombe ou la Vie Jean Toulat..... 25,00 F | Le Guide de l'objecteur C.L.O..... 3,00 F |
| Soumission à l'autorité Stanley Milgram..... 35,00 F | Objecteur aujourd'hui FEDO..... 3,00 F |
| César Chavez un combat non violent J.M. Muller..... 48,00 F | La Justice Militaire T.P.F.A. de Metz..... 4,00 F |
| Gandhi et la non violence Suzanne Lassier..... 14,00 F | Armée ou défense civile non violente CNV 1975..... 6,00 F |
| La défilé de la non violence J.M. Muller..... 30,00 F | Signification de la non violence J.M. Muller (CNV 1974)..... 4,00 F |
| L'Evangile de la non violence J.M. Muller..... 39,00 F | Une non violence politique M.A.N..... 8,00 F |
| Les Quatres Fléaux Lanza del Vasto (2 Vol.)..... 27,00 F | L'Héritage J.M. Muller (CNV 1977)..... 4,00 F |
| La Force d'aimer Martin Luther King..... 25,00 F | Le Nucléaire et l'Information Atelier Jadis Aujourd'hui..... 7,00 F |
| Creys-Malville le dernier mot Conseil général de l'Isère..... 30,00 F | Aspects technique, écologique, économique et politique de l'énergie nucléaire Y. Le Henaff..... 8,00 F |
| Alternatives au Nucléaire Chercheurs de l'institut de l'énergie de Grenoble..... 25,00 F | Psychanalyse Culturelle Claude Bastien..... 10,00 F |
| Technique de la non violence Lanza del Vasto..... 11,00 F | |

survivre à seveso ?



Toutes les commandes sont à adresser à :
GO CNV (Service Librairie)
BP 26 71800 LA CLAYETTE
Participation au port suivant possibilités.

Survivre à Seveso.

Ce livre réunit 9 textes de scientifiques, journalistes et militants italiens qui ne veulent pas que l'on fasse le silence sur une catastrophe écologique comme celle du nuage de Dioxine de l'ICMESA.

PRI
67/68

ASPECTS TECHNIQUE, ÉCOLOGIQUE, ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE DE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

par
Y. LE HENAFF



Aspects technique, écologique, économique et politique de l'énergie nucléaire.

Yves le Henaff présente un texte d'enseignement parallèle sur les différents aspects de l'énergie nucléaire.

- structure de la matière
- cycle de l'uranium
- radio-activité
- rayonnements et leurs effets dans la matière et les organismes vivants
- pollutions du nucléaire : de l'extraction du minerai au retraitement du combustible
- bilan énergétique des centrales
- rapports officiels sur la sécurité dans les centrales nucléaires
- aspects politiques du nucléaire.

chronique des insurgés

RENVOYEUR DE LIVRET MILITAIRE

Alain boucher sera jugé le 16 décembre à 16 heures au tribunal correctionnel de Nantes pour avoir renvoyé son livret militaire à l'occasion du procès de Daniel Baudry le 18 mars 77, avec 22 autres dont Bernard Thouzeau qui a été jugé le 6 décembre par le même tribunal. Alain qui a témoigné au procès de Bernard Thouzeau, a demandé d'être jugé en même temps que son compagnon, soulignant ainsi l'aspect collectif de leur geste.

Vous pouvez écrire au président du tribunal correctionnel de Nantes, audience du 16 décembre 77 44000 Nantes et envoyer un double à Alain Boucher, cité Bretagne A 161, 49300 Cholet.

MAIN-LEVÉE POUR XAVIER GODINOT

Xavier Godinot (cf GOCNV N° 180) a obtenu une ordonnance de main levée du contrôle judiciaire qui pesait sur lui depuis septembre dernier. A ce jour, il n'a toujours pas reçu la notification officielle de cette nouvelle et son permis de conduire ne lui a pas été rendu. Il attend un probable procès. Contact et soutien financier : Véronique et Xavier Godinot, école communale 89630 Quarré les Tombes.

INSOUMISSION TOTALE

Vendredi 9 décembre, à 8h 30, au TPFA de Lyon, aura lieu le procès de Jean Bernard Forissier, inculpé d'insoumission et de refus d'obéissance. Arrêté, il avait été libéré, après une grève de la faim, le 9 septembre. Appelé à répondre de son acte devant les TPFA le 9 décembre, il s'y rendra en revendicateur, et non pas dans un esprit défensif et culpabilisé. La présence du public dans la salle jouant un rôle important dans la décision du verdict, il compte sur votre présence pour le soutenir.

En liberté provisoire depuis février, après une grève de la faim, Noël Gendron passera devant le tribunal permanent des forces armées de la région parisienne le mercredi 14 décembre à 13 h pour refus d'obéissance et insoumission.

Noël s'y rendra, contraint et forcé, avec l'intention de collaborer un minimum à la mascarade. Vous êtes invités : Caserne de Reuilly, métro Reuilly-Diderot.

Message clin d'œil personnel : *Allez la diva... et fais gaffe à ne pas trop avoir la grosse tête; c'est paraît-il quelque chose de contagieux chez les insoumis !*

J.L.S.

ARRESTATIONS DE SOLDATS

Quatre soldats du 35ème RI de Belfort ont été successivement interrogés par la sécurité militaire, puis mis à la disposition de la gendarmerie. Ils sont maintenant aux arrêts de rigueur avec mise au secret. On leur reproche d'être à l'initiative de la création du comité de soldat de ce régiment. Parmi ces arrestations, il y a celle de Bernard Collonges militant du syndicat national des personnels de l'éducation surveillée (SNPES).

Ce syndicat a déjà manifesté dans le passé son soutien aux appelés en lutte au sein de l'institution militaire. Devant la recrudescence des sanctions et des brimades, la section Loiret réaffirme avec force son opposition à la répression, demande la levée des sanctions et dénonce la soumission à l'abrutissement et à l'embrigadement qui restent le principal aspect de la vie quotidienne dans les casernes. Elle demande la libération immédiate et sans condition de tous les inculpés et saisit ce jour les instances nationales du SNPES et de la FEN.

L'OBJECTION EN PRISON

Jean Pierre Molinier, renvoyeur de livret militaire soumis à la contrainte par corps est sorti de prison (cf GOCNV N° 185). Ses amis ont finalement accepté le compromis qui consistait à payer l'amende et une collecte illégale a été organisée à cette fin.

DOUBLE INCULPATION

Mohamed est objecteur de conscience. Affecté à l'office national des forêts, il a refusé son affectation. Etant d'origine Algérienne, et bachelier, il a choisi de faire de l'alphabétisation. Pour cette insoumission qui remonte à deux ans, il va passer le 9 décembre devant le tribunal de Senlis. Mais Mohamed est convoqué, le même jour, devant le même tribunal, sous l'inculpation fort inhabituelle pour un objecteur de «coups et blessures» : A Villers St Paul, une forte proportion de la population est formée d'immigrés qui ruinent leur santé à l'usine de colorant Péchiney Uguine Kuhlman. Mohamed, déjà reconnu comme objecteur, s'y occupait d'une maison de jeunes que les bistrotiers du coin voyaient d'un mauvais oeil...

Est-ce la cause de l'incident ? : Toujours est-il qu'un soir des jeunes ont voulu «faire sa fête» à Mohamed. Il s'est défendu et l'affaire aurait pu en rester là. Mais tandis que Mohamed, et ses frères venus à la rescousse, pensaient leurs plaies, les autres faisaient constater médicalement les leurs, obtenaient un arrêt de travail, portaient plainte et provoquaient une constitution de partie civile de la sécurité sociale. En outre, quelques jours après la visite des gendarmes venus lui notifier son inculpation pour insoumission, Mohamed s'est vu licencié pour «incompétence», de l'emploi qu'il occupait depuis un an.

Nous appelons tous les anti-racistes, tous ceux que les pratiques actuelles de l'armée irritent et indignent, tous les hommes et toutes les femmes soucieux de justice à soutenir Mohamed. Contact : Comité de soutien 1 chemin de l'étang 60600 Clermont l'Oise. Soutien financier : CCP 5 197 30 J « LA Porte du Virage » La Source. Mention : soutien à Mohamed.

SIX MOIS DE PRISON POUR UN OBJECTEUR INSOUMIS

Après avoir accompli un service civil de deux ans au sein d'une association de quartier, Pierre Lebrun, insoumis ONF a été inculpé de désertion et a comparu mercredi 23 novembre devant le tribunal correctionnel de Metz qui l'a condamné à six mois de prison ferme.

C'est la peine la plus sévère jamais prononcée depuis 5 ans en France. Sur les 2000 insoumis, seul une centaine d'entre eux ont été jugés et le plus souvent condamnés à trois mois de prison avec sursis, quand la relaxe n'était pas prononcée à leur égard. Ce jugement est incompréhensible et nous appelons à protester contre cette décision contre laquelle l'inculpé a fait appel, en rejoignant le comité de soutien à Pierre Lebrun, maison de quartier 59 rue des Allemands, 57 Metz.

INSOUMIS OU DÉSERTEUR ?

Les objecteurs de service devant l'hôpital Boucicault qui accueillent les futurs affectés à l'ONF (cuvée 77), nous signalent que désormais, le seul fait de se rendre à cette convocation suffit, si l'on ne se rend point par la suite à son affectation, pour être considéré comme déserteur. Auparavant, il fallait se rendre sur le lieu de son affectation, puis en repartir pour bénéficier du qualificatif de déserteur. Désormais tous les insoumis passant par l'hôpital Boucicault seront aussi déserteur. Cela «donne droit» à des peines plus fortes en cas de poursuites.

Moralité : Si vous êtes décidé à vous insoumettre, ce n'est plus la peine de vous rendre à Boucicault, vous éviterez des sanctions inutiles !

AU CHOIX

Claude Didier, objecteur insoumis qui était passé le 23 octobre 77 devant le tribunal de Chaumont a été condamné à trois mois de prison avec sursis.

Yves Beneteau, jugé à Toulouse le 26 octobre à pris huit mois avec sursis pour le même délit !

Bernard Mottez et Serge Duc de Lille, un mois avec sursis chacun !

Le 9 décembre le tribunal d'Angers jouera à la loterie avec les mois de prison avec sursis au cours du procès de J.m Cailleau ... Vous êtes cordialement invités au tirage !

Y.-B.C

MEMOIRES d'un ENRAGÉ

RÉSUMÉ DES CHAPITRES PRÉCEDENTS : A la suite d'une enfance ballottée et privée de tendresse, de petites fugues, de petits larcins, conduit Thierry, sur décision du juge pour enfants et à la demande des parents, dans un Centre d'Observation, celui du château d'Etry, à Anet sur Marne. Le premier contact, malgré la sinistre ambiance hivernale, n'est pas trop démorlisateur pour Thierry : le château est confortable et, surtout, il y a le parc, le bois et les animaux...

Le lendemain matin, sur le coup des sept heures et demie, nous sommes réveillés par l'éducateur qui ouvre grandes les fenêtres pour dissiper l'odeur de fauve stagnant dans le dortoir. Nous avons une demi heure pour nous laver (parfois, l'éducateur vérifie les oreilles) et nous descendons prendre le petit déjeuner, café, beurre et confiture, chocolat le dimanche.

A neuf heures, chacun regagne qui l'atelier qui l'école. Moi, je suis conduit en menuiserie. Les ateliers, très diversifiés, disposent tous de locaux bien équipés, respectant les normes de sécurité. Les branches d'activité comprennent la menuiserie, la mécanique, le jardinage, la peinture, la pose de vitres, l'électricité, la cuisine, la maçonnerie, l'horticulture, la plomberie. Chaque chef d'atelier prend plusieurs gars sous sa coupe et essaie de les intéresser au métier. S'ils le désirent, ils peuvent suivre une formation professionnelle.

Les responsables d'atelier sont recrutés à l'extérieur et ne possèdent que des notions évasives sur la « délinquance ». Ils ne sont informés que par les explications du directeur d'établissement. Pourtant, ils semblent qualifiés pour rédiger, chaque semaine (durée moyenne du stage dans un atelier), un rapport, sur les mêmes critères que l'instituteur.

Ainsi, le chef d'atelier rédige un rapport hebdomadaire, l'instituteur un rapport mensuel, l'éducateur un rapport trimestriel, le psychologue ou le psychiatre un rapport à chaque séance... De quoi remplir un bon dossier, auquel s'ajoute un dossier médical. Plus rien n'est ignoré de vous à partir du moment où le C.O. possède le dossier sur votre situation familiale, rédigé par le service du juge pour enfants.

Chaque mois, les éducateurs réunissent les notes obtenues dans les divers secteurs de la vie interne du C.O.. Le total est affiché sur des panneaux, devant le bureau du directeur. Les notes ne doivent pas dépasser 10 et tiennent compte aussi bien de l'assiduité au travail que de la tenue ou de la politesse envers les autres. Une note moyenne en est tirée. Les trois premiers au classement reçoivent une récompense : 30 francs, un disque et un jeu de société. Les notes, importantes dans la mesure où elles sont adjointes au dossier, cachaient aussi à l'origine une autre finalité : stimuler l'esprit compétitif, donc combattif !... A leur création, les récompenses ont pu avoir un certain attrait, mais très vite, tout le monde s'en foutait. Je crois bien que les mecs du C.O. avaient instinctivement compris qu'on cherchait à acheter leur stabilité. Pour moi, ce système inaugure une nouvelle forme de répression, issue des méthodes modernes, dites « psychologiques » : si les premiers sont récompensés, les derniers sont inévitablement repérés.

A la fin de la semaine, je vis tous mes camarades ou presque, se tirer dans leurs familles. Ce jour là, il y avait une activité intense dans la ruche. Chacun cavalait à la lingerie prendre ses affaires civiles, se préparait de son mieux en attendant quatorze heures. C'est à cet heure là qu'un minibus les véhiculait vers la gare de Lagny où l'éducateur-convoqueur leur remettait un billet de train pour Paris. Quant à moi, je devais attendre la fin du mois, c'était le règlement. Pour ceux qui restaient, la vie ne changeait guère. La bouffe s'améliorait un chouïa et l'éducateur nous trainait au ciné de Lagny... Je vis tout de même mes parents au cours d'une visite surprise vers la fin janvier. Il me présentèrent la nouvelle née, une belle petite fille prénommée Fabienne. J'en profitai pour leur faire visiter le

château, histoire de leur en foutre plein la vue.

La menuiserie ne m'a jamais intéressé. Ni les autres ateliers, d'ailleurs. Peut-être me faisais-je un peu moins chier en jardinage. On allait à la cueillette des pommes ou des coings et on en faisait du cidre dans un vieux pressoir à main. L'inconvénient, c'était la présence dans cet atelier de Jean-Claude L. (rappelez-vous, je vous ai déjà parlé de lui) qui toute la journée nous rabachait des paragraphes de Mein Kampf. Un jour, j'en avais particulièrement marre de ses conneries, je lui déclarai que je chiais dans le casque allemand et que je me torchais avec le drapeau nazi! Il me coursa avec un couteau orné d'une croix gammée sur le manche, pour m'étriper « comme un agneau ». Heureusement, je courais vite!

CI-GIT LA REFORME PENITENTIAIRE (suite)

Interrogé à l'Assemblée Nationale sur la curieuse pratique de nombreux directeurs d'établissements pénitentiaires qui bloquaient systématiquement certains journaux, en particulier le CAP, Alain Peyrefitte, garde des sceaux, avait promis de réajuster le droit à la pratique illégale de ses personnels (voir GO CNV n° 184). C'est chose faite depuis le 25 novembre, après la parution d'un décret qui précise : « Ajouter à l'article D144 un second alinéa ainsi conçu : toutefois, les publications contenant des menaces précises contre la sécurité des personnes ou

celle des établissements pénitentiaires peuvent être, à la demande des chefs d'établissements, retenues sur décision du Garde des Sceaux ». L'article D144 précisait jusqu'alors que les détenus pouvaient faire entrer en prison les revues de leur choix.

« La détention n'est que la peine privative de liberté et rien d'autre », affirmait Giscard en 1975. L'oubli est rapide au ministère de la justice...

M.T.

(Chapitre sept) Cet animal étrange ; l'éducateur

Deux sortes d'éducateurs à considérer au C.O. : ceux qui ont suivi des cours et se sont retrouvés diplômés par l'école nationale d'éducateurs spécialisés (non, je ne sais pas si elle existe, mais je peux vous en citer une autre : l'Ecole de Formation Psycho-pédagogique, dont l'Institut Catholique contrôle, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, le budget et la pratique pédagogique), et qui gagnent de 2500 à 3000 francs par mois (chiffres 1974) Vous savez, on leur donne ce genre de formation où le futur éducateur doit apprendre à mimer l'entrée en contact avec un délinquant : « Bonjour!!! C'est moi ton éducateur (musique dans la voix) qui vient pour causer de tes problèmes! » La seconde catégorie d'éducateur c'est le stagiaire, qui touche le S.M.I.C., parfois moins, qui a connu 68 et qui a été, lui aussi « délinquant », en quelque sorte, pour avoir affronté les CRS sur les barricades.

A cette époque, je ne faisais aucune différence entre les deux types d'éducateurs. S'il se présentait un problème assez grave entre eux et moi, j'adoptais

ma solution favorite : la fuite hors du dialogue, avec un petit tour dans les bois. Pour moi, ce dialogue, vu les rapports tous azimuts, ne pouvait que se retourner contre ma pomme.

Une nouveauté : je ne fuguais plus pour toutes les raisons invoquées plus haut.

Les éducateurs de mai, je les ai rencontrés plus tard, dans d'autres centres. Ceux que je voyais alors tous les jours, je les considérais comme des flics, opinion largement partagée par l'ensemble des gars. Dialogue difficilement acceptable et accepté. Les seules (trop rares) réunions de groupe s'avéraient organisées par les éducateurs, donc imposées. Aucun intérêt à nos yeux. On tentait d'y aborder des problèmes généraux, mais la réunion échouait le plus souvent dans un tumulte général.

Pourtant, c'est de l'une de ces réunions que partit l'idée de créer un journal.
(à suivre)

MANDRIN

Pierrelatte

ATOMIC CITY

A la suite de la dernière « fuite » d'hexafluorure d'uranium à la Comurhex (voir GO-CNV 186), les comités écologiques de la vallée du Rhône ont appelé les populations et leur élus à manifester leur ras le bol face aux accidents répétés à la Comurhex.

A 14 heures, sur le champ de mars de Pierrelatte trois cent manifestants battaient la semelle et - chose nouvelle pour cette région suratomisée - les habitants de Pierrelatte et des villages voisins s'étaient déplacés. Parmi eux se trouvaient des conseillers municipaux de Bollène, Orange, Bourg Saint Andéol ainsi que M. Demas, maire de Cllousclat, petite commune où s'était tenu en octobre un rassemblement d'Ecologie 78 Sud Est. La manifestation a parcouru Pierrelatte flanquée de nombreuses voitures de police et des Renseignements généraux. Un organisateur - muni d'un porte-voix - expliquait aux curieux éparés aux fenêtres et sur les trottoirs le slogan « Comurhex ça suffit; Eurodif, Tricastin seront notre fin ».

Ensuite nous avons fait halte devant la mairie de Pierrelatte pour y tenir un meeting. Le froid étant vif et le mistral soufflant la décision fut prise spontanément de déplacer le meeting de l'extérieur à l'intérieur de la mairie.

Là M. Lodet (adjoint au maire) nous a reçu sans enthousiasme. Ce brave homme n'avait sans doute jamais entendu parler de pollution nucléaire mais il nous a assuré « qu'il partageait notre angoisse ». Ne possédant manifestement aucune donnée sur le problème, M. Lodet est tout à fait à sa place dans le conseil municipal de la Cité de l'Atome*.

Il semble que le Préfet du Vaucluse soit lui aussi peu informé - puisqu'en réponse à une lettre ouverte du Comité Ecologique du Tricastin, il reprit un communiqué issu de la Comurhex et entaché d'erreurs inquiétantes**.

Enfin la manifestation s'est rendue en voiture sur le site de la Comurhex pour effectuer des prélèvements (terre, eau, végétaux) qui seront analysés dans des laboratoires privés puisque toute information officielle est sujette à caution.

Arrêtés par un cordon de gardes mobiles, les manifestants ont garé leurs voitures et continué leur chemin sereinement, à pied et dans le mistral... ce qui leur a permis d'apprécier longuement le site. Les prélèvements ont été normalement opérés sous l'œil vigilant des R.G. et de la police.

Comité Ecologiques
de la Vallée du Rhône

* Les poignées de porte de la mairie de Pierrelatte sont frappées - outre du blason de la ville - d'un magnifique symbole atomique.

** Hexachlorure pour hexafluorure ou encore acide hexafluorhydrique pour acide fluorhydrique...

Lecteurs!



PARTICIPEZ
aux prochains dossiers GO-CNV

Objection
Canal à grand gabarit
Afrique du Sud

Naissance sans violence
Énergies

Communautés
Windscale

Désobéissance civile

SAISONS

TOUS DANS DU LAIT D'ANESSE !

FANÇAISES, FRANÇAIS, Vous êtes uniques. Tous semblables et tous différents. Moi, homme politique, je devrais vous soumettre un programme global : le bonheur pour tous. Pour tous et pour chacun. Du cul de jatte au coureur olympique, tous comblés, tous satisfaits ! Mais une telle politique exigerait de ma part une intelligence que je n'ai pas et une honnêteté que je ne veux pas avoir. Oh, certes, j'ai imaginé des slogans tous-terrains à l'usage de toutes les classes sociales, du genre :

DEMAIN, ON BAISE GRATIS !

Qui pourrait refuser d'adhérer à ces objectifs excitants ? Mais c'est le ON qui m'arrête.

Réfléchissez : ce sujet indéterminé, vague et indéfini pourrait être VOUS, le peuple, l'électeur. Demain, rien ne s'opposera à la liquidation après soldes de la misère sexuelle. La France sera Capoue, Byzance et Thélème réunies. Le ciné-club télé sera remplacé par un hard core classé X. La vasectomie masculine sera obligatoire après le deuxième enfant. Tout possesseur d'organes génitaux dûment catalogués efficaces par le service national des vérifications Libidinales pourra donner sa voix au parti politique qui proposera un tel slogan. Mais, mais...

Regardez de plus près cette proposition. On baise gratis. Et si ON était l'homme politique ? Demain, on vous baise gratis. C'est ça que ça veut dire. Demain, vous serez baisés par ceux qui vous auront soulagés gratis (car les promesses ne coûtent pas cher) de votre voix.

Sentez-vous maintenant l'ambigu de la démarche ?

Les services de marketing-merchandising électoral sont formels : il faut éviter les mots d'ordre qui donnent lieu à une interprétation douteuse. Le bonheur, le sexe, la liberté, la justice, sont des concepts flous, des idées-boomerang qui vous reviennent aisément dans la gueule. Ne touchons pas à ces bâtons merdeux !

Trouvons le mot-charnière, le mot religieux qui relie, le mot horizontal qui va de gauche à droite. Ce mot est le suivant :

LE FRIC

Ah, voilà du concret, du palpable. Tout le monde pige, même les aveugles. Des paquets de bifteaux, des montagnes de blé. De l'artichè à gog. C'est ce que mon parti vous garantit, mesdames et messieurs ! Le fric ouvre tout, permet tout. La liberté, c'est du vent. Le fric c'est du concret.



Pauvres, ne vous résignez pas à cette misère. A bas les douches miteuses sous le chauffe-eau crachotant ! Avec nous, vous vous délasserez dans des salles de bain en marbre rose, baignés par des créatures de rêve. Des pin-ups de magazine se coucheront éblouies à vos pieds. Et ce n'est pas à votre gueule de pauvre que vous devrez ce miracle, non. Pauvre on est, pauvre on reste, question sex-appeal. Non, c'est grâce au fric. Ce fric que notre parti, le seul, s'engage à vous faire gagner si vous le faites bénéficier de votre confiance.

Jacques Chirac a dit : « en politique, la seule vérité qui compte, c'est la vérité qui est perçue ». Foin des détails trop précis. La vérité la plus grosse sera la meilleure. Il n'y a pas de vérités objectives, il n'y a que des grossières vérités subjectives. Sinon, c'est plus de la politique, c'est de la science ou de l'art.

Nous les hommes politiques, ne vous promettons jamais la Vérité. Mais la lune, volontiers. Du gros, du visible, du perçu, le fric ! Je sais que mes ennemis politiques, avec la démagogie qui est la leur, promettent de couvrir de braise toutes les catégories sociales, ethniques ou organiques, des rapatriés aux vieux en passant par les femmes, les retraités de la gendarmerie ou les buveurs guéris. Promesses faciles ! Et avec quoi pourront-ils vous arroser ? Vu que le fric de la France se sera barré à l'étranger s'ils arrivent au pouvoir ? Pas un rotin vous aurez si c'est pas nous les élus.

Françaises, Français, je vous ai indiqué le bon choix.

pcc Arthur

MORT DU MÉTRO

Ô ce vent. Plume.

Le métro a crevé, pas ses fleurs.

Le métro a crevé et c'est bien fait, il était trop chargé. Surtout Station Machin encore appelée (par les amoureux) Station Maison-Blanche. Ont-ils l'esprit mal tourné ? Pas ses fleurs ! pas vraiment des fleurs d'ailleurs ! parce que voyez-vous - ce sont les amoureux qui l'ont décidé - encore - les fleurs ce n'est pas ces espèces de choses toute poussière qui verdissent en silence dans un plastique terre pâle.

Les fleurs, voyez-vous, ce sont des baisers chauds en forme de cheveux mêlés et de langues vivantes comme des limaces vives et heureuses. « Je t'aime » ça c'est le mot de passe qui a fait crever le métro. Pas ses fleurs. A la place des soleils enfermés : du vent ! Du vent libre, poussé de l'Italie. C'était à Maison-Blanche, c'est aujourd'hui Via Veneto. Il ne fait plus trop chaud. Il fait désormais amour. C'est à dire - les amoureux l'ont encore décidé - qu'il n'y aura plus de carnets de bal pour se mettre à danser. Il y aura seulement des pieds nus, des robes à joie verte et des

baisers pleins d'eau. De l'eau de vie : L'eau de vie - disent les amoureux - c'est de l'eau qui sort des fleurs, pas celles des métros, celles des baisers tout coeur.

Je t'aime et sont nés les champs de blés mélangés aux coquelicots bleuets. Partout dans les métros éventrés par les mots de ceux qui brassent leurs lèvres chaudes comme les larmes de libellules rondes.

Partout du courage.

Un courage pour jeter ses nippes abimées et se vêtir de baisers nus, et cela, tenez vous bien ! en plein vent d'Italie. Je t'aime et tu n'as pas couru assez vite cacher la tête dans les horloges des bien-pensants. Voilà que tu marches debout sur la corde raide et soie de mes rêves.

Je rêve. Je rêve des temps réels où tu est nue (moi de même, les amoureux l'ont voulu).

Ô ce vent, il s'étend, tu sens !

Assejin

C'EST LA SAISON DES MARRONS

Il n'avait pas le moral, le copain Bernard, descendant de son pas de lyonnais, mains dans les poches, pipe au bec, les ruelles de la Croix Rousse, ce jeudi 1^{er} décembre. Le matin même, il s'était rendu à « la manif » par solidarité avec les gus

dont il partage le travail. Peinard, toujours mains dans les poches et pipe au bec, il avait suivi à l'arrière, silencieux, calme, n'avait repris aucun slogan (même pas celui qui avait si fort déplu aux cadres CGT : « Marchais Mitterrand ! Merci pour Klaus Croissant ! »). C'est donc avec le plus grand étonnement qu'il a senti le ciel lui tomber brusquement sur la gueule en la personne

d'un malabar du service d'ordre CGT qui l'a proprement tabassé ! Groggy, il s'est retrouvé étendu sur le pavé gelé. On l'a conduit à l'hôpital. Quand je suis arrivé chez lui, vers 17 heures, il en sortait, de l'hôpital : nez cassé, yeux cernés et amertume au cœur.

Isabelle Cabut

A BAS TOUTES LES ARMÉES

CABU ayant oublié de me faire parvenir en service de presse son dernier livre : « A bas toutes les armées », j'ai dû le voler dans un kiosque à Lyon. Saint Charlie était à mes côtés. Aucun uniforme n'est venu contrarier mon geste et m'inculper de vol à l'étalage, lecture subversive et propagande anti-militariste...

Recueil caustique de dessins féroce contre l'armée, le bouquin de Cabu est un régal pour tous ceux que la grande Muette fait frémir.

Les yeux au-delà des lunettes, la tête posée sur le côté comme pour mieux voir, le calepin discret et le crayon vengeur, Cabu qui aime les procès à répétition, mérite un procès pour chaque page de son album. 110 pages, 110 procès, on n'a pas fini de rire. Lui non plus. A lire d'urgence. Âme sensible et non-violent pur et dur s'abstenir.

A bas toutes les armées, Éditions du Square, 25 F, en kiosques.

ERRATUM

Il s'est glissé dans le dernier numéro de la GO-CNV un texte dont la richesse en fautes diverses (orthographe, composition) n'aura pas échappé à ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à l'évolution de la langue française. Le charme discret de cet article, consacré aux « aborigènes d'Australie et l'Uranium », n'est pas dû à une quelconque intention de l'auteur, encore moins à l'esprit facétieux de quelque claviste. Ici, point de claviste rivé(e) huit heures par jour à sa machine, point de correcteur aux yeux usés par la scrutation des bandes, point de secrétaire de rédaction confiné dans l'épluchage des articles. Ici, on fait TOUT, TOUS, chacun son tour (y compris Mano, 15 ans, qui s'essaie au clavier). Lisez la GO-CNV, la seule publication qui accepte les enfants et les chiens au comité de rédaction.

° On dit ça (Note du claviste).

AU ROUET

Asselin dans le N°180 de GO/CNV a parlé de la revue Chaman, mais n'a pas dit qu'il participait à un numéro spécial de Chaman sur Thoreau à partir au début 1978 (20 F, Chaman B.P. 17 09200 St Girons). La même société qui est une répression de l'extase de la vie, qui exploite l'homme et la nature, comme l'avait compris Thoreau, construit des centrales nucléaires, laisse les poètes crever de faim, enferment les fous de vivre à l'asile et vend des armes de guerre.

Jadis un sage avait été vu rentrant de Chine vers l'Inde, pieds nus, ses souliers à la main. Thoreau, lui aussi, avait ses souliers à la main en allant chez le cordonnier de Concord (Massachusetts) quand il avait été arrêté et mis en prison pour avoir refusé de payer ses impôts à une société qui tolérait l'esclavage. Il venait d'inventer la désobéissance civile, comme ces philosophes chinois qui vou-

laient se rendre inutiles à la société et à son armée. Mais sa désobéissance civile, c'était aussi marcher à pieds plutôt que travailler pour acheter son billet de train. C'était aussi préférer construire sa maison, cuire son pain, boire l'eau à la source et tisser ses vêtements. Ne dépendre d'aucun système et acheter le moins possible à une société dont on refuse les méthodes. Forme de lutte que Gandhi reprendra plus tard pour combattre la société industrielle anglaise, avec son mot d'ordre du rouet dans chaque famille contre la création des manufactures de tissage anglaises. Désobéissance civile qu'une partie de la contre-culture contemporaine illustre souvent dans son retour à la terre. Comme Thoreau, ceux qui quittent les villes maintenant, le font pour mettre en déroute ce qui n'est pas la vie. Et Vivre, face à une société morbide qui refuse la vie, est un acte de désobéissance civile. Ce que la poésie a toujours compris, que ce soit la construction de cabanes dans les bois ou les techniques de l'extase. A l'opposé des voyageurs voyeurs qui observent les modes de vie archaïques qu'ils détestent au plus pro-

fond d'eux-même et qu'ils détruisent par leur présence, Thoreau disait : voyager dans un pays en pêchant dans ses cours d'eau et en chassant dans ses forêts, cultiver son sol, y ramasser des fruits sauvages, voilà le plus sur moyen de le connaître.

Avec prémonition, Thoreau disait préférer encore le froid aux moyens que l'homme avait inventés pour s'en préserver. Toute la contre-culture opposée aux centrales nucléaires refuse ce moyen meurtrier de se préserver du froid. Entre les loups et les centrales nucléaires Thoreau aurait choisi les loups mais il affirmait qu'avec un peu de sagesse, l'homme pourrait employer ce qu'il a à sa disposition, de manière à être plus heureux : le vent, l'eau le soleil et le fumier. Il n'aurait pas désavoué Murray BOOCKCHIN DISANT : « ramener le soleil, le vent, la terre, l'eau et la mer dans le monde de la technologie, dans les moyens de la survie humaine, serait un renouvellement révolutionnaire des liens de l'homme et de la nature. »

M.J.

ÉLOGE DE LA VIEILLESSE

Ma vieille amie de Wien (Vienne, en Autriche) disait : «le plus bel âge de la vie, c'est 60 ans. Parce que à 60 ans on comprend les choses mieux et plus profondément qu'on ne peut le faire avant.». Je n'avais, alors, pas 30 ans. 60 ans me paraissaient «la vieillesse». C'était la première fois que j'entendais pareil langage; il me surprit beaucoup, me frappa.

Lorsque j'eus 60 ans, je me remémorai les paroles de «maman Wetter» et je constatai combien elles étaient vraies.

J'ai maintenant 73 ans.

Passés les 70, commence vraiment la vieillesse - non à 60 -. Les forces physiques baissent comme le soleil en Novembre. Finies les longues marches à pied que l'on aime tant, et tout travail devient lent et écourté. On perd ses dents et la mémoire. Même, hélas, même la faculté d'apprendre, d'assimiler, de lire, diminue sensiblement.

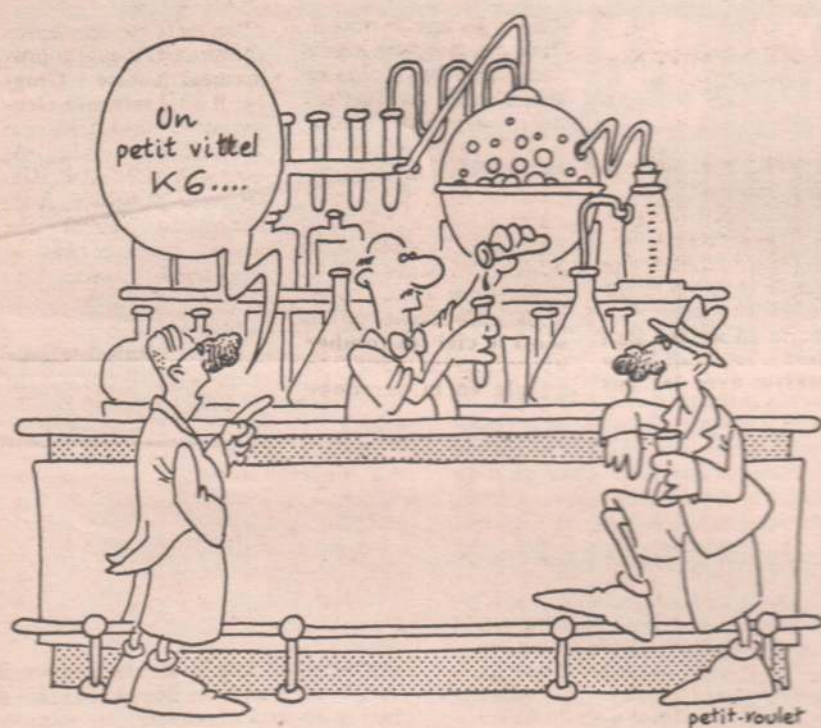
Mais payer ce prix, si lourd soit-il, ce n'est pas payer trop cher la beauté de la vieillesse.

La vieillesse, un crépuscule ? Non, plutôt une lumière nouvelle.

Sérénité. Compréhension plus large et plus profonde des événements et des hommes. Paix. Sagesse. (et quel est le sens de la vie sinon de «devenir», d'apprendre la sagesse) Lentement a mûri le fruit de l'existence. La vraie joie peut désormais nous habiter. Ce que l'on cherchait à tâtons tout au long de sa vie, en une angoisse, une nostalgie parfois incompréhensible, on le distingue désormais, on le comprend. Cela s'éclaire et paraît. Comme on voit la plaine entière du sommet d'une montagne, ainsi on voit son existence en son entier, et l'on découvre, stupéfait, qu'elle avait un sens, et qu'elle avait une beauté, cette vie que l'on croyait gachée, gaspillée ou étriquée.

Dans tous les temps, hormis à notre actuelle époque de décadence, de fin du Kâli-Yuga, les «vieux», les «anciens» étaient honorés, respectés pour leur grand âge. Leur présence était considérée comme une bénédiction sur le groupe, sur la tribu, sur le village. Une famille sans un aïeul eut été tronquée, appauvrie. Pas seulement à cause de ce rôle irremplaçable de la grand-mère, du grand-papa (de la grand-mère surtout) pour les enfants.

Germaine ASCHKINASI



RENCONTRE NAISSANCE SANS VIOLENCE A ORLEANS

PLUS de deux cents personnes (sans compter la vingtaine de gamins, dont l'âge se situait en général entre quelques semaines et quelques mois) avaient répondu à l'appel du «Mouvement pour une naissance sans violence» et étaient venues à la première rencontre nationale organisée autour de la naissance les 12 & 13 novembre à Orléans. Si on voulait caractériser en un mot l'ambiance de cette rencontre, je crois que c'est celui de «maturité» qui conviendrait le mieux. Était-ce la présence des gamins ? Cette maturité s'était d'abord traduit par une quasi-absence d'agressivité, dans les débats qui se déroulaient, c'est le cas de le dire, dans une atmosphère «bon enfant». La majorité des présents auraient pu être qualifiés d'écologistes, d'utopistes non-violents, de marginaux. Aucune de ces étiquettes n'aurait pu recouvrir la réalité. Marginaux, oui, dans leur recherche, mais non pas dans leur manière de la mener et bien conscients que cette recherche correspond à une aspiration profonde de tout le monde et qu'il fallait prendre les moyens adéquats pour la faire reconnaître.

Aucun des ténors de la naissance sans violence n'était là pour monopoliser le débat (ni Leboyer qui s'est contenté de semer la graine, ni Odent qui a ouvert le mouvement sur la nécessaire militance et à la fois sur le travail à l'intérieur des institutions, ni Fonti de la clinique des Lilas, juste une courte visite de Ploquin de Chateauroux); et même si parfois quelques médecins prenaient un peu trop la parole dans un débat où revenait constamment la conviction qu'il fallait démedicaliser la naissance, c'étaient le plus souvent des témoignages des horizons les plus divers. Les témoignages personnels étaient plutôt donnés lors du travail en petits groupes, pour laisser la parole aux témoignages

d'expériences collectives, à l'échelle locale, lors des débats en assemblée.

Les deux grands sujets dans lesquels on aurait pu se noyer ont été à peine abordés, montrant non pas un manque de réflexion individuelle ou collective, mais bien qu'il convenait de les remettre à leur place, secondaire (qui n'étaient d'ailleurs pas le sujet de la réunion) : ici pas de grandes discussions politiques (on n'a pas entendu parler une seule fois de l'angoissant problème consistant à savoir s'il fallait voter écologique ou à gauche), la seule politique qui intéressait tout le monde, c'était celle du vécu quotidien et des moyens pratiques de vivre dès aujourd'hui une nouvelle politique de la naissance qui soit largement compréhensible par tous; et puis on aurait pu s'attendre à un affrontement entre partisans et adversaires de la famille : ici encore, le problème était déplacé; en gros, tout le monde était pour une certaine forme de famille, mais sans en faire un dogme, l'important étant de préserver l'espace de sécurité et de stabilité nécessaire à l'épanouissement des enfants.

Six commissions fonctionnèrent sur : la naissance à domicile, l'accouchement sans douleur et la démedicalisation, la naissance dans quelle famille?, la naissance événement sensuel, et deux groupes sur les moyens de pression et le langage à employer pour convaincre les professionnels de la naissance. Tout le monde a ensuite envisagé les mêmes perspectives : multiplier l'information, et les actions à l'échelle régionale; la nécessité d'un mouvement national étant rejetée, il n'y a pas eu besoin de débattre sur l'appellation de «naissance sans violence» que certains contestaient. Quelques actions ponctuelles ont été proposées : réagir au maximum à travers les journaux régionaux pour contrer les positions odieuses prises par Minkowski lors du récent débat télévisé, où il employa les arguments

les plus éculés contre la «naissance écologique» (qui se déroule dans le noir et est cause d'accidents qu'il est obligé de soigner ensuite !...); écrire aussi à Françoise Dolto, émission «lorsque l'enfant paraît», France-Inter pièce 5348, 116 av. du Président Kennedy 75016 Paris, pour lui donner un maximum de témoignages concernant les mauvaises conditions de naissance en France et la manière réelle dont se déroulent les naissances sans violence; la réalisation de fiches techniques sur la préparation à la naissance, sur la naissance à domicile, etc. a été aussi envisagée.

Des groupes régionaux sur la naissance vont donc démarrer dans les prochains mois. Le groupe d'Orléans (qui a créé l'association «mouvement pour une naissance sans violence») qui possède le maximum d'informations est chargé d'assurer une coordination technique nationale. Ce groupe d'une dizaine de personnes qui avait tenu pour réduire au maximum les frais à assurer une péréquation financière et à fournir les repas (en préparant suffisamment de tartes pour deux repas de deux cents personnes !) ne voyait qu'une ombre au tableau : les Orléanais étaient absents de la rencontre. On peut s'en étonner quand on sait qu'Orléans est pourtant le berceau du Mouvement pour une Alternative Non-violente; et le groupe local du M.A.N. comprend de nombreux militants actifs. Mais le MAN est-il à ce point devenu bureaucratique et perdu dans les perspectives électoralistes pour négliger un mouvement qui a choisi la maturité et proposer une alternative à la naissance avec un langage qui lui donnera toute l'ampleur populaire nécessaire.

Tous les débats ont montré qu'on ne cherchait pas une technique de la naissance (même si un peu de technique est néces-

saire, mais pas n'importe quelle technique). Il ne s'agissait pas de la technique Leboyer, mais d'un nouvel esprit à promouvoir. Cette rencontre, par de nombreux points, rappelait celle d'Écully, quinze jours avant, où le problème de la santé globale était posé dans une perspective de démedicalisation et où on avait comparé les diverses thérapeutiques médicales alternatives, sans dogmatisme, en sachant bien que le problème de la santé était un esprit à promouvoir plus qu'une technique; à Écully aussi, on avait illustré cet esprit par la péréquation financière et on avait préféré le travail à l'échelle régionale à la création d'un mouvement centralisé (voir la GOCNV 183). Mais cette recherche d'une autre qualité des rapports sociaux autour du problème de la santé est trop globale pour ne pas rester pendant un certain temps encore abstraite pour les usagers de la médecine qui n'ont pas conscience de leurs droits. Tandis que reposer ce problème global du contrôle des usagers sur la santé et le dépasser à travers le seul objectif de promouvoir la naissance sans violence motive suffisamment les parents et futurs parents pour qu'on ait pu sentir à Orléans la naissance d'un mouvement populaire.

Régis PLUCHET

A Noël, on reparlera sans doute de la naissance sans violence dans la GOCNV, mais ce n'est pas une raison pour attendre pour lire, relire, ou faire lire les deux magnifiques bouquins consacrés à ce sujet que vous pouvez obtenir au service librairie du journal : « Pour une naissance sans violence » de Frédéric Leboyer (25 F.) et « Bien naître » de Michel Odent (27 F.). Pour tout contact régional, informez-vous auprès du «Mouvement pour une naissance sans violence», 32 rue de la Mouillère, 45000 Orléans.



SOMMAIRE

- Ouverture..... P.2
- Table ronde pour une défense populaire..... P.2,3,4
- Un livre sur les chasses de Giscard : en quoi un chef de l'Etat est aussi banal que d'autres tueurs..... P.5
- Les lois liberticides : le « suicide » prémédité du droit d'asile..... P.6
- Législatives :
 - Lettre ouverte du Réseau des Amis de la Terre à Ecologie 78..... P.8
 - Interview de Guy Domenge..... P.7
- Actualités :
 - Pris dans la masse..... P.7
 - Malville : 2 militants arrêtés..... P.20
 - Pour intervenir pendant des émissions radiophoniques..... P.7
- Dossier : le squatt, brûlant d'actualité, avec des données juridiques..... P.9 à 12
- Mémoires d'un enragé (suite)..... P.15
- Rubriques :
 - Cocotte-minute..... P.6
 - Non, chef..... P.13
 - Chronique des insurgés..... P.14
 - Sur le terrain..... P.16,17



CENTRALE DE BELLEVILLE SUR LOIRE

Une enquête d'utilité publique est ouverte depuis le 27 octobre, et jusqu'au 15 décembre; la population est « invitée » à dire son opinion sur l'implantation d'une centrale nucléaire de 4 x 1300 MW à Belleville sur Loire dans le Cher (près de Cosne sur Loire). Une lettre type de refus a été rédigée et est diffusée pour être signée par les adversaires de ce projet.

Un collectif est en train de se constituer pour regrouper les forces anti-nucléaires de la région et intensifier l'opposition. On y compte, pour l'instant, le C.A.N. de Bourges, celui de Châteauroux, un groupe de Châtillon sur Loire, la L.C.R. de Bourges, le P.S.U. de la Nièvre, des sections locales C.F.D.T., le M.E.R.L.E. La Charité, ...)

Ce collectif appelle à un rassemblement, pour montrer notre refus déterminé de la construction de cette centrale, avant la clôture de l'enquête, le 10 décembre 1977 à 14 h 30 à COSNE sur LOIRE, place de la Pêcherie. Le collectif prévoit une action propre à attirer l'attention nationale sur cette implantation. Il s'agit, en même temps, de montrer notre refus d'une manière collective.

Collectif Centre Val de Loire

MALVILLE C'EST UNE BOMBE

M. Jannin, préfet de l'Isère, bien connu des services des anti-nucléaires de Malville, vient de montrer une fois de plus son attention pour le fait écologique. « On veut casser la contestation contre Superphénix. Le moment me paraît assez propice... ». Le moment, c'est cette belle époque de la psychose du terrorisme.

Ce n'est un secret pour personne, les anti-nucléaires l'avaient dit aux Assises de Morestel en février dernier : « Nous serons solidaires des actes de sabotage qui peuvent ralentir ou stopper la construction de Superphénix s'ils respectent l'intégrité physique des personnes ».

M. Jannin, fort de cette déclaration a donc commencé à monter la « GRANDE FILATURE DU MILITANT ÉCOLOGIQUE ». L'habile dispositif policier n'a cependant pu éviter l'explosion aux ciments Vicat qui travaillaient pour Malville (30 000 F de dégâts) ni la fameuse nuit bleue de l'EDF où plusieurs installations et poteaux s'envoyaient en l'air... L'armée et la gendarmerie étaient pourtant, cette fameuse nuit, en état d'alerte réelle... Que voulez-vous, la filature a ses carences ! Pas toujours tout de même, puisque mercredi à deux heures du matin, la gendarmerie de Bourgoin interpelle un véhicule au Pont de Briord. Nous sommes à quelques centaines de mètres du chantier malvillesque. Il doit faire froid, cette nuit marque le départ de la chasse à l'écologiste fou, au sauvage quoi !

Dans le véhicule interpellé, les gendarmes, sagaces, ont en effet découvert de la dynamite (pain) et du Molotov (cocktail)...

Patrick Bunoz, Joël Larrivé, les deux occupants de la 2 CV explosive, sont alors conduits à la gendarmerie de Bourgoin et interrogés par le S.R.P.J.... La machine judiciaire se frotte les pattes de plaisir. M. Jannin sablant le whisky répète vingt fois de suite (ou plus !) « du flagrant délit, enfin ! du flagrant délit, enfin ! ». Comble de joie (pour la police) une perquisition subtile aurait dégagé dans une maison appartenant à Bunoz d'autres pains de dynamite.

Bunoz, Larrivé, écroués, échouent à St Paul, la prison lyonnaise, et moisissent en attendant le temps du procès : le juge d'instruction leur a refusé la liberté provisoire...

A l'extérieur, l'armée policière et gendarmeuse s'excite. Joël Larrivé est un résident de la Monta et la Monta est à Grenoble ce que l'épine est au pied. Un peu gênant. Dans cette maison communautaire on imprime moult feuilles qui n'arrangent guère l'image de marque de notre État et de son représentant grenoblois M. Jannin : c'est le siège des Éditions Vérité Rhône Alpes.

Bref, une bonne maison comme on aimerait bien en voir plus, et plus souvent.

La police qui avait soupçonné la présence de Carlos il y a quelques temps, et avait lorgné la communauté d'un sale ceil lors de l'affaire Schleyer, se fait une joie d'aller perquisitionner la Monta et d'arrêter le bien connu (et néanmoins ami) Pierre Boisgontier. Insoumis à la guerre d'Algérie, animateur (avec quelques centaines d'autres) du mai 68 grenoblois et de ses prolongements, Pierre avait bien, pour la police, le profil de l'inculpé de choc. Manque de pot, les 30 policiers détachés à la fouille (ils creusèrent même au pied des arbres, des fois que...) ne trouvent rien. Pierre Boisgontier est cependant inculpé de « fourniture d'explosifs ». Patrick Bunoz l'aurait dénoncé (après combien d'heures d'interrogatoire?) mais cette charge est tellement légère aux yeux du juge d'instruction de Bourgoin qu'il a préféré relâcher Pierre, sous des clameurs de joie (je peux vous l'assurer, j'étais au téléphone lors de son retour...). Un autre-ami de la commune, Vincent Tonnelier, est lui aussi entendu, gardé à vue et relâché...

Dans Grenoble, jusqu'aux pentes de Mont Saint Martin, la chasse continue et les perquisitions font la joie du gendarme. Semblerait que tout ce qui porte du poil ailleurs que la coupe-brosse soit une cible privilégiée pour les chercheurs de pains et de cocktails. Plus loin, face au site, à Lhuis, dans la maison de George David, le directeur de publication de Superpholix, une visite des fouilleurs est de règle...

Là où l'on a ri, c'est de voir ces lamentables journaliers du « Journal Rhône Alpes » (les scissionistes de droite du « Dauphiné Libéré », si !) présents au même moment que la police sur les lieux de fouilles... Où l'on a moins ri, c'est de lire sous leur plume à propos de cette perquisition à laquelle ils assistèrent : « Ce que découvrirent les policiers reste encore sous le couvert par le secret de l'instruction (sic). Quoi qu'il en soit, l'initiative ne fut pas vaine. » Bref, c'est pas les journaliers de la GO qui auraient été convoqués par la police pour faire le scoop de leur vie !

... Bon, tout ça, ce sont des faits... et c'est un peu dur pour Patrick et Joël. Va-t-il falloir, comme pour l'affaire Orsec Rad, se présenter à la police comme recailleurs de dynamite ? Faut réfléchir, et surtout pas question de les laisser tomber.

Si l'on pouvait ressentir durement la violence des « Autonomes » le 31 juillet, car manipulatrice d'un mouvement de masse

Soutien des inculpés : Martine Fessler
3 rue du Tribunal, 38300 BOURGOIN
JALLIEU. Compte bancaire au Crédit Agricole, N° 52 11 807 0000.

Je trouve cette action saine, normale, digne d'hommes courageux, sensibles et déterminés. Ils font ce que je n'ose pour l'instant faire... (c'est comme ça qu'on crée une nouvelle filature). Il faut donc dès aujourd'hui savoir où l'on va et ce que l'on fait. Où l'on va : c'est là où Joël et Patrick allaient. Pas la table, mais Superphénix. Ce que l'on fait, c'est plutôt ce que l'on n'a pas encore fait : des choses contre Superphénix... Moi je dis un truc : gendarmes grenoblois, venez retourner mon jardin, il est bourré de dynamite et j'ai du seigle à semer. Sur ce je m'en vais planquer mes documents Nersa (y vient ce procès ?), mes documents Orsec-Rad, et mon portrait de Boiteux peint par Puisseux...

Provo, va !

Asselin

radios libres



Les écolos avaient porté les premiers coups au monopole de l'État sur les ondes. Radio-Active d'abord, en juin 76 sur Lyon et Grenoble. Puis ce fut, à Paris, dans la foulée des élections municipales, Radio-Verte et une floraison d'initiatives du même genre. Aujourd'hui, « Le Monde » annonce régulièrement les émissions de Radio Verte Fessenheim, qui tranche, il est vrai, par sa régularité (23 émissions) et son implantation dans la population.

Les giscardiens viennent de porter le second coup. Radio Fil Bleu, radio « libérale » autant que libre, vient d'obtenir à Montpellier une ordonnance de non-lieu s'appuyant de non-lieu sur la plainte déposée par TDF pour violation du monopole, suite à une émission du 12 juillet dernier. Ce non-lieu s'appuie simplement sur la Convention Européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, qui prévoit que « toute

personne a droit à la liberté d'expression », convention supérieure en autorité aux lois nationales...

Une course de vitesse s'engage dès maintenant, pour que d'authentiques radios libres puissent survivre parmi les nombreuses radios commerciales, à l'Italienne, qui vont elles aussi fleurir bientôt... Ne craignons pas cette situation : mieux vaut encore vivre au pays d'Hersant et lire la Gueule Ouverte Combat Non-Violent, que vivre au pays de Brejnev et ne lire que la Pravda... ce qui est vrai pour la presse écrite l'est aussi, à mon sens, pour la radio. Mais il nous appartient de savoir tirer parti de la situation qui s'ouvre avec cette historique ordonnance de non-lieu (notons quand même que le parquet a interjeté appel de cette décision). Tous à vos fers à souder, « que cent radios libres s'épanouissent... » disait déjà Mao !

Cédric